

Écotaxe : l'agro-industrie monte au créneau

■ La mesure prise par la Région Grand Est est jugée dévastatrice pour l'économie locale par les secteurs agro-alimentaires et industriels. *Page 7*

Betteraves : « Il faut construire la suite »



■ En recevant le préfet de la Marne, Romain Royet, les betteraviers veulent alerter les instances au sujet de la menace qui pèse, au-delà de la récolte 2026. *Page 5*

Place à un nouveau défi pour Le Cabaret vert

■ Après une édition rassemblant plus de 106 000 personnes, le festival ardennais doit se réinventer grâce au projet de la Macérienne. *Page 7*

Le sprint de l'innovation de Re-Cycles

■ Après la reprise de Cycleurope, le fabricant aubois construit une usine 4.0 pour atteindre 100 M€ de chiffre d'affaires en 2028. *Page 8*

Portrait

■ La Marnaise Noémie Brisson. *Page 24*

8 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 14 à 21

Foire : la souveraineté à tout bout de champ

Entre conséquences climatiques et actualités géopolitiques avec différents conflits, la 80^e Foire de Châlons-en-Champagne se place non seulement sous le signe de l'avenir mais surtout sous celui de la souveraineté nationale à tous les niveaux. Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants, a ouvert la Foire entourée par les jeunes. Saluant leur implication sur le stand du Village des associations, elle leur confie : « On commence comme cela et on finit à l'armée ! » Bruno Forget, président de la Foire de Châlons-en-Champagne abonde : « La jeunesse, c'est l'avenir. Ayons confiance dans l'avenir, cela va être le leitmotiv de cette foire ». Point de départ névralgique des actions politiques et rendez-vous incontournable – qui plus est, à l'heure des débats pour les élections présidentielles – pendant onze jours, la Foire de Châlons veut dessiner un avenir, un avenir qui se veut « souverain », mot le plus prononcé lors de cette inauguration. Parce qu'à la souveraineté alimentaire s'ajoute la souveraineté énergétique. « Il nous manque 6 millions de barils de pétrole par jour. Le nucléaire est le deuxième élément de notre souveraineté que nous pouvons mettre en avant », indique-t-elle, rappelant les engagements de relance sur ce secteur. « Restons proches des attentes de nos concitoyens », ajoute Catherine Vautrin qui mise sur le travail d'élue de terrain.



Page 4

Catherine Vautrin a inauguré une 80^e Foire de Châlons-en-Champagne marquée par les cicatrices d'un été caniculaire.

La CCI Marne Ardennes poursuit son rôle d'aménageur

Aménageur dans son ADN, la CCI Marne Ardennes construit aux Mesneux une nouvelle zone d'activités destinée à accueillir des entreprises artisanales et de services. Un projet imaginé il y a plus de dix ans, dont la conception a été progressivement adaptée à la stratégie actuelle de la chambre consulaire. Ce projet d'envergure repose sur deux composantes : la première consiste en une zone aménagée de dix parcelles, destinées à être vendues à des entreprises, avec une superficie variant de 2 000 à plus de 7 000 m². La commercialisation est déjà largement engagée : « Sur les dix parcelles, il ne nous en reste plus qu'une », indique Sonia Falourd, Directrice générale, qui précise

que le prix de vente moyen est fixé à environ 75 € HT le mètre carré. Pour ce projet, la CCI Marne Ardennes a appliqué une politique de sélection stricte des projets. « Il faut que les entreprises aient un projet concret, nous le décrire afin que cela respecte la ligne de ce que qui a été vendu. Il faut qu'il y ait du sens. » L'objectif est notamment d'éviter que les terrains deviennent des « réserves foncières ». « L'objectif de la CCI est de développer le territoire et son économie en privilégiant les entreprises qui ont un besoin réel de locaux, qui souhaitent développer leur activité et créer des emplois », insiste Sonia Falourd.

Page 10

**IMPACT
MAXIMAL
VISIBILITÉ
TOTALE**
Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 26 08 38 30



Tout ce qui se passe ici,
dans ma région s'écoute sur

ici Champagne
Ardenne

Ma radio locale.



Matot Braine

PETITES ■ AFFICHES
Réseau Légalnet

**Votre solution 100% digitale
pour gérer vos annonces légales !**



UN DOUBLE MODE DE SAISIE

Rédaction en saisie libre
ou à l'aide de nos formulaires
de saisie certifiés



UN COMPTE PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ

Pour suivre vos annonces en
cours, consulter vos précédentes
commandes et programmer les
futures



UNE COUVERTURE NATIONALE

Publication
sur l'ensemble du
territoire français

**Une plateforme
en ligne dédiée
à la gestion de
vos annonces
légales !**



DES SOLUTIONS IMMÉDIATES

Devis, attestation de parution
et facture instantanés,
7j/7 et 24h/24

DES OPTIONS DE PAIEMENT DE VOTRE CHOIX

Virement,
paiement en ligne sécurisé
et suivi des paiements de vos
clients en temps réel



UN SUIVI PERSONNALISÉ

Une équipe locale
professionnelle à votre écoute de
9h à 17h avec accompagnement
personnalisé dans vos locaux



à votre service depuis 1892 !

Retrouvez-nous sur **matot-braine.fr**
Renseignement au **06 46 81 71 49**
relationclient.pamb@legalnet.org

baromètre



Sur un mois, la production dans les services en hausse, soutenue par les transports

En juin 2026, la production rebondit nettement dans les transports et l'entreposage (+2,6 % après -1,8 %). Elle progresse aussi, mais plus modérément, dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+0,8 % après +0,5 %) et les arts, spectacles et activités récréatives (+1,3 % après +0,5 %). Au contraire, la production baisse de nouveau dans l'information-communication (-1,3 % après -0,6 %) et se replie dans les activités immobilières (-2,3 % après +1,7 %). Elle baisse dans l'hébergement-restauration (-0,4 % après -0,1 %) et est quasi stable dans les activités de services administratifs et de soutien (-0,1 % après -0,5 %). La production du deuxième trimestre 2026 est supérieure de 1,0 % à celle du deuxième trimestre 2025. (INSEE)



Les chefs d'entreprise plus optimistes que le mois précédent concernant leurs perspectives personnelles

En août 2026, les chefs d'entreprise dans les services sont plus optimistes que le mois précédent concernant leurs perspectives personnelles d'activité : les soldes d'opinion relatifs à la demande prévue et à l'activité prévue sont en hausse. Tous deux augmentent pour le deuxième mois consécutif et se situent au-dessus de leur moyenne de longue période, tandis que le solde sur les perspectives générales du secteur se replie et s'éloigne de la sienne. Dans le même temps, le solde sur l'activité passée rebondit mais reste sous son niveau moyen. Le solde sur l'incertitude économique ressentie rebondit s'éloignant de sa moyenne. (INSEE)



En août 2026, le climat des affaires dans le commerce de détail et d'automobiles s'éclaircit de nouveau

En août 2026, le solde d'opinion relatif aux intentions de commandes augmente pour le troisième mois consécutif et atteint sa moyenne de longue période. Celui relatif aux ventes passées augmente nettement et dépasse légèrement la sienne pour la première fois depuis un an. À l'inverse, le solde relatif aux perspectives générales d'activité se replie légèrement après sa forte hausse du mois précédent, et quitte sa moyenne. Le solde d'opinion relatif au niveau actuel des stocks se replie et retrouve son niveau de juin, au-dessus de sa moyenne. Le solde relatif aux prix de vente prévus est stable et reste bien au-dessus de sa moyenne. (INSEE)

Relais du Goût : une 3^e édition encore plus étoffée !



Arthur Carpentier, Directeur marketing et commercial à Reims Tourisme ; Aurélie Vautheny, adjointe au Tourisme à la Ville de Reims et Philippe Verger, Directeur général de Reims Tourisme.

Les Relais du Goût, organisés par Reims Tourisme et Congrès, reviennent pour une 3^e édition, du 18 au 20 septembre prochains. L'objectif ? Découvrir Reims par le goût et associer les lieux de patrimoine à la cuisine gastronomique. C'est pourquoi le festival se déroule le même week-end que les Journées européennes du Patrimoine. « Nous sommes sur un ADN de festival d'assemblage propre au territoire : gastronomie, champagne, patrimoine et savoir-faire. L'idée est aussi de créer un effet de levier au niveau de l'attractivité du territoire en choisissant cette temporalité », indique Philippe Verger, Directeur général de Reims Tourisme et Congrès. Sur les 27 000 visiteurs de l'année dernière, nombre d'entre-eux étaient des touristes venus chercher une expérience sortant de l'ordinaire. Les trois jours avaient ainsi généré 100 000 euros de retombées directes.

Pour cette 3^e édition, le festival évolue. En 2025, l'événement réunissait 28

chefs, 170 rendez-vous et 47 maisons et vigneronnes. Cette année, 137 expériences uniques et inédites, déclinées en plus de 250 rendez-vous, avec 42 chefs, dont 14 issus de tables étoilées seront proposées au public. « Nous avons renforcé le village de l'esplanade Porte de Mars. Cette année il n'y aura pas de Dinner in the Sky. En revanche, la programmation sera beaucoup plus dense, plus étoffée, notamment avec de nombreuses démonstrations. Dans la ville apparaît aussi une nouvelle catégorie : les grandes tablées. L'idée est de proposer des banquets, de grandes tables conviviales et populaires, mais aussi d'un autre côté, des tables d'exception, en petit comité, que nous développons également », précise Arthur Carpentier, Directeur marketing et commercial à Reims Tourisme.

Outre les démonstrations et dégustations, les Relais du Goût proposeront des rencontres et conférences avec des chefs renommés et des critiques culinaires médiatiques, à l'image d'Emmanuelle Jary de l'émission C'est meilleur quand c'est

bon. « Nous avons souhaité ouvrir davantage la programmation au niveau culturel avec l'accueil de Ryoko Sekiguchi, autrice qui écrit beaucoup sur la sensibilité liée à la gastronomie ou encore le neurobiologiste Gabriel Lepousez. » La transmission occupera aussi une place toute particulière. « C'est l'un des piliers du discours de nos chefs et de ce que nous souhaitons partager avec le public : transmission des savoir-faire, transmission des métiers, transmission de la passion. »

C'est ainsi que cette année, le marché des Producteurs des Crayères se déroulera dans le cadre de cette manifestation. Encore une fois, lors de ce festival, il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses avec des démonstrations et dégustations allant de la gratuité à plusieurs centaines d'euros. Il est fortement conseillé de réserver les expériences qu'elles soient gratuites ou payantes sur le site lesrelaisdugout.fr/.

NASTASIA DESANTI

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur **matot-braine.fr**

Actualités économiques, annonces légales, ventes aux enchères...

NEWSLETTER
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING CARRIÈRES

Contactez Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

80^e Foire de Châlons : la souveraineté à tout bout de champ

Foire de Châlons. Catherine Vautrin a inauguré une 80^e Foire de Châlons-en-Champagne marquée des cicatrices d'un été caniculaire et a donné le coup d'envoi d'une année politique qui s'annonce déjà très animée.



Catherine Vautrin, Ministre des Armées et des Anciens Combattants, longtemps élue du territoire, a inauguré la 80^e Foire de Châlons aux côtés des élus et personnalités chalonnaises.

Entre conséquences climatiques et actualités géopolitiques avec les différents conflits, la 80^e Foire de Châlons-en-Champagne se place non seulement sous le signe de l'avenir mais surtout sous celui de la souveraineté nationale à tous les niveaux. Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants, a ouvert l'événement entourée par les jeunes. Saluant leur implication sur le stand du Village des associations, elle leur confie : « On commence comme cela et on finit à l'armée ! ».

Bruno Forget, président de la Foire de Châlons-en-Champagne abonde : « La jeunesse, c'est l'avenir. Ayons confiance dans l'avenir, cela va être le leitmotiv de cette foire ». Point de départ névralgique des actions politiques et rendez-vous incontournable - qui plus est à l'heure des débats pour les élections présidentielles - pendant onze jours, la Foire de Châlons veut dessiner un avenir, un avenir qui se veut « souverain », le mot le plus prononcé lors de cette inauguration.

« S'il y a encore un climatosceptique, il faut qu'il m'explique comment on peut l'être, après ce que nous avons vécu. Il faut des réponses, nous

devons innover et réfléchir. Le premier enjeu est de préparer l'année culturelle 2027 », lance Catherine Vautrin. Et, c'est bien l'enjeu des différents échanges. D'ailleurs, comme le constate Benoist Apparu, maire de Châlons-en-Champagne, « c'est la première fois que les vendanges sont terminées au moment de l'inauguration de la Foire. Bientôt, les vendanges précoces n'en seront plus et on les fera en juin en 2050. »

Alors, comment se remettre d'une année sans précédent et qui pourtant risque de devenir la norme ? Pour Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA, « la profession agricole souhaite fédérer et la Foire porte cette ambition », réclamant un nécessaire rebond et mettant en avant l'urgence agricole : « Il nous faut un cap, que la bureaucratie s'allège pour ne pas laisser l'agriculture au bord de la route. N'oubliez pas, vous aurez toujours besoin d'un paysan pour vous servir, alors ne leur tapez pas dessus ». Pour Laurent Champenois, président de la FDSEA 51, qui en profite pour remettre une synthèse des résultats de la récolte 2026 avec des exploitations fragilisées, « il nous faut des années fiscales blanches pour préparer la prochaine saison et moins

de taxes. Aujourd'hui, il vaut mieux importer un poulet polonais, taxé une seule fois, que de produire un poulet français qui est taxé 6 ou 7 fois ! On ne comprend pas la stratégie ».

DES RÉPONSES COLLECTIVES

Le contexte des Présidentielles fait de la deuxième foire de France un terrain de rencontre et d'expression. Le président du Conseil départemental de la Marne, Jean-Marc Roze, réclame une nouvelle étape de décentralisation avec des pouvoirs élargis aux Départements. « Nous n'avons pas besoin de subventions, nous avons besoin d'assumer nos responsabilités, nos missions en pouvant les financer et de pouvoir être pleinement responsables devant nos concitoyens. C'est une crise sociale et environnementale et les Français sont inquiets pour leur avenir et celui de leurs enfants. Ils ont besoin de repères et aspirent à un profond renouveau ».

Positionnée comme l'événement national de rentrée, du haut de ses 80 ans, la Foire de se tourne ainsi vers l'avenir et pense à celui de sa jeunesse. « Quand on parle des agriculteurs, on parle de la projection de cette profession. Quels sont les jeunes

EN APARTÉ

FRANCK LEROY, PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND-EST : UN PLAN DE SAUVETAGE EUROPÉEN

« On vient de vivre l'été le plus cauchemardesque de ces cinquante dernières années. J'ai appelé la présidente de la Commission européenne à engager un plan de sauvetage et d'accompagnement de l'agriculture européenne face au changement climatique qui est d'une violence que personne n'imaginait. On est dans l'œil du cyclone »

PHILIPPE DALLEMAGNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE AU STAND SNCF

« C'est un moment important pour les acteurs économiques, pour les agriculteurs et l'ensemble des acteurs. Je dois rencontrer la directrice de la SNCF, nous avons quelques sujets en cours avec l'électrification de la ligne 4. Nous n'avons jamais été aussi près du but ! »

qui, demain, vont s'engager dans la profession agricole ou viticole, comme dans toutes les industries connexes qui participent à l'économie de notre territoire ? », ajoute la ministre.

Seule personnalité à avoir inauguré deux fois l'événement châlonnais, la Rémoise Catherine Vautrin a joué la proximité avec les uns et les autres, notamment le monde agricole et celui de la Défense qu'elle a salués. Elle a aussi pris le temps d'écouter les différents acteurs, à tour de rôle, lors de plus de deux heures de déambulation. Des échanges marqués par une

nécessaire souveraineté à renforcer. Parce qu'à la souveraineté alimentaire s'ajoute la souveraineté énergétique. « Il nous manque 6 millions de barils de pétrole par jour. Le nucléaire est le deuxième élément de notre souveraineté que nous devons mettre en avant », indique la ministre, rappelant les engagements de relance sur ce secteur. « Restons proches des attentes de nos concitoyens », ajoute Catherine Vautrin qui mise sur un travail d'élite de terrain : « Ce qui m'importe, c'est l'avenir de notre pays ».

MARIE-BÉATRICE PADIRAC



Catherine Vautrin s'est entretenue avec les acteurs du territoire, ici avec la députée Lise Magnier (à gauche) Jacques Rouchaussé (à droite), maraîcher à Mardeuil, et ancien président national de Légumes de France.

Agriculture. En recevant le préfet de la Marne, Romain Royet, sur une exploitation illustrant leurs difficultés, les betteraviers veulent alerter les instances au sujet de la menace qui pèse, au-delà de la récolte 2026, sur l'avenir de leur filière en France.

Betteraves : « Il faut construire la suite »

Dans les champs de betteraves, l'heure est à la désolation. En cette saison, les grandes feuilles vertes des plants recouvrent habituellement le sol. Pas cette année. La terre sèche est bien visible et les feuilles sont bien plus petites que d'habitude, quand elles ne sont pas complètement brûlées par le soleil. « Et encore, cette exploitation fait partie de celles qui ont le mieux résisté », insiste Cyril Cogniard, le président de la CGB Champagne-Bourgogne, qui a convié le Préfet de la Marne sur l'exploitation de Jordan Lecrivain, à Faux-Vésigneul, pour le sensibiliser aux difficultés rencontrées par la filière betterave au quotidien. Avec au cœur de l'actualité, la canicule qui met en péril de nombreuses exploitations et en menace d'autres.

Il faut dire que la filière locale est stratégique, la Marne étant le premier département français en matière de plantations et la région Champagne-Bourgogne, avec ses 100 000 hectares plantés, représente un quart de la production nationale.

La sécheresse et les canicules successives enregistrées au cours des dernières semaines ont d'ores et déjà des conséquences importantes. « Au 15 août, le poids de la racine était en moyenne inférieur de 20% à la moyenne enregistrée au cours des cinq dernières années », explique Cyril Cogniard. « Cela représente 10 tonnes en moins par hectare ». Le poids des feuilles de la plante est lui aussi en forte baisse, de l'ordre de 50%. Une véritable catastrophe. « Les feuilles ce sont les panneaux solaires des betteraves, ce sont elles qui permettent de



Les agriculteurs ont exposé leurs inquiétudes au Préfet de la Marne, Romain Royet.

capter le soleil et à la plante de pousser », insiste l'agriculteur.

CONSTRUIRE LA SUITE

Si les betteraves ont rencontré des difficultés pour se développer en raison de ces chaleurs historiques, elles ont aussi été confrontées à des maladies. « À cause de cette sécheresse et de cette canicule, on a enregistré un développement de bio-agresseurs très important, notamment un champignon pathogène qui est logé dans les galeries et s'est développé à la faveur des températures », explique le président de la CGB Champagne-Bourgogne. Sur ce point, les agriculteurs redoutent aussi la frilosité des assureurs. « Il ne faudra pas que les assureurs mettent sur le dos du sanitaire ce qui vient de l'ordre climatique ».

Les prévisions tablent sur une baisse du rendement de l'ordre de 30%

cette année, avec de grandes disparités selon les secteurs géographiques. « Malheureusement, pour l'année 2026, la peine nous allons la subir. Mais maintenant il faut construire la suite », avance Didier Blanckaert, président de la sucrerie de Sillery (Cristal union). « Aujourd'hui, vous ne pouvez pas vous permettre de faire des rendements de l'ordre de 50 à 60 tonnes. Une fois sur 10 ans ça passe mais quand vous avez une multiplication d'épisodes climatiques de ce genre, vous arrêtez et vous vous tournez vers le blé, le colza ou autre chose ».

Sans compter que la jaunisse, fléau de la filière ces dernières années, n'est pas apparue dans le paysage en 2026, mais elle n'a pas disparu pour autant : « Cette année, la sécheresse masque en partie un certain nombre de maladies comme la jaunisse. On ne la voit pas

uniquement parce qu'il ne pleut pas ».

Cette réalité, les agriculteurs demandent à ce qu'elle soit considérée avec le plus grand sérieux tant ses conséquences vont être importantes. À court terme, ils vont en effet enregistrer une baisse conséquente de la production. Ce qui, à moyen terme, risque d'inciter un grand nombre d'agriculteurs à se détourner de la culture de la betterave, faute de rentabilité. Et à plus long terme, cela pourrait bien engendrer des fermetures de sucreries, pour cause d'approvisionnement suffisant. Avec, au final, une menace sur l'ensemble de la filière betteravière et donc sucrière française.

ATTENTE DE L'ANSES

Pour Cyril Cogniard, le message est clair et la menace bien réelle : « Certains agriculteurs ne planteront plus de betterave ». Si la CGB veut trouver les bons arguments pour inciter les betteraviers à poursuivre leur activité et à ne pas se tourner vers d'autres productions plus sécurisantes, elle demande à l'Etat, via le Préfet, d'assurer un cadre lui aussi plus sécurisant pour les agriculteurs. Cela commence notamment par faire appliquer la loi d'urgence agricole, adoptée par le Parlement, promulguée le 18 août par le Président de la République, mais qui attend la validation de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). « Si on veut donner un minimum de confiance pour l'année prochaine il faut que le processus de cette loi d'urgence aille à son terme », insiste le président.



Didier Blanckaert, insiste sur la notion de résilience, qui est une qualité fondamentale en agriculture. « Le point d'origine de la résilience de la filière sucre et de l'industrie se trouve chez les agriculteurs. C'est vrai que nous avons l'impression qu'un agriculteur va toujours courber l'échine, qu'il attend que ça passe en espérant que ça aille mieux. L'industrie, c'est un petit peu plus compliqué que ça : il faut comprendre que les usines, quand on les casse, on ne les rebâtit jamais ».

Industrie lourde, l'industrie sucrière a en effet besoin d'avoir des durées de campagne relativement longues, autour de 120 jours, pour atteindre les équilibres industriels. Avec une moyenne attendue de 80 jours pour la campagne 2026, ces équilibres seront très loin d'être atteints. La nécessaire résilience prendra alors tout son sens au niveau de la filière toute entière.

BENJAMIN BUSSON

Agriculture. Sécheresse prolongée et canicules à répétition ont fait décrocher les rendements de plus de 20 % par rapport à 2025. Face à une récolte annoncée parmi les plus faibles depuis près de quarante ans, la coopérative Tereos décale le démarrage de ses sucreries et ramène la durée de campagne à 100 jours en moyenne, contre 130 l'an dernier.

Tereos raccourcit d'un mois en moyenne sa campagne betteravière

Jusqu'à la mi-juin, la campagne betteravière 2026-2027 s'annonçait sous les meilleurs auspices. Les semis s'étaient déroulés dans de bonnes conditions et plus de la moitié des surfaces étaient couvertes dès le début du mois. La suite a tout changé. La conjonction d'une sécheresse prolongée, d'un déficit pluviométrique généralisé et de fortes chaleurs a freiné le développement des cultures.

Les derniers prélèvements réalisés par les équipes agricoles de la coopérative, le 17 août, chiffrent le décrochage. Les rendements accusent un retrait de plus de 20 % par rapport à la campagne précédente et de 15 % sur la moyenne des cinq dernières années. La situation reste très hétérogène, avec des pertes qui atteignent 50 à 60 % sur certains territoires. La situation reste très hété-

rogène selon les territoires, avec des écarts notamment entre les bassins du Nord et de la Picardie Est et ceux de Picardie Ouest, de Champagne, de Seine-et-Marne ou les zones non irriguées du sud.

TEREOS DÉCALE LE DÉMARRAGE DE SES SUCRERIES

Face à ce contexte inédit, Tereos a revu son organisation industrielle. Elle reporte les dates de démarrage de ses usines afin de récolter au moment le plus favorable, ajuste la durée des campagnes bassin par bassin et diminue les cadences dans certaines sucreries pour s'adapter à la qualité des betteraves et traiter l'ensemble de la récolte. Le mix de production est lui aussi révisé, avec une priorité donnée au sucre. La proximité de ses huit usines avec les

exploitations lui donne la souplesse nécessaire pour arbitrer site par site.

« Les rendements seront en baisse en raison de la sécheresse, des épisodes de canicule à répétition et en conséquence de l'état des betteraves. Face à cette situation inédite, nous sommes mobilisés pour trouver l'organisation qui permette d'optimiser la récolte », déclare David Sergent, directeur agricole de Tereos. Les éleveurs coopérateurs devront pour leur part composer avec un approvisionnement en pulpes en diminution.

UNE REMONTÉE DES COURS QUI S'AMORCE

L'épisode ne se limite pas à la France. Selon Tereos, la production européenne 2026-2027 pourrait ainsi être la plus faible depuis la campagne



1988-1989, ce qui commence à se lire sur les marchés après deux années de forte érosion des prix. « Nous constatons aujourd'hui les premiers signes d'une hausse des prix de vente, qui devrait permettre au secteur de

retrouver un niveau de performance plus équilibré », souligne Pierre Henri Dietz, directeur commerce du groupe. La réduction attendue des stocks et la hausse des cours mondiaux devraient, selon lui, soutenir durablement ce redressement. Reste que la tension pourrait dépasser la seule campagne à venir.

Les surfaces betteravières reculent depuis trois ans en France comme en Europe, et les agriculteurs disposent de peu de moyens de production pour s'adapter au changement climatique. Pour la coopérative, qui rassemble 10 300 coopérateurs, l'épisode plaide en faveur des investissements engagés dans la performance industrielle et l'accompagnement agricole.

LUCIE BRASSEUR

Patrimoine. La commune a été récompensée de son action de réhabilitation de l'église Sainte-Anne en étant désignée lauréate de l'édition 2025 de l'opération soutenue par la Fondation du Patrimoine et la Fédération ardennaise du BTP.

Le prix des Rubans du Patrimoine revient à Joigny-sur-Meuse



Yannick Simon, représentant de la Fondation du Patrimoine, Richard Depoix, maire du village, Eric Jolion, secrétaire général du BTP 08 en compagnie de la première adjointe, Marie-Françoise Lecomte.

Fermée le 15 décembre 2020 à cause du mauvais état de sa toiture, des fuites qui avaient occasionné de gros dégâts à l'intérieur et des risques de

chutes de pierres, l'église de Joigny-sur-Meuse n'était plus ouverte au public en raison de l'arrêté d'état de péril auquel avait été contraint le maire de l'époque, Jean-Pierre Colinet.

« Grâce à la mobilisation de la municipalité, à la générosité de nombreux donateurs qui ont d'ailleurs reçu une ardoise de l'ancien toit en récompense de leur investis-

sement et au soutien aussi de la Fondation du patrimoine, 36 000 euros ont été récoltés », rappelle René Colinet, personnalité bien connue du village, qui a profité de la récente réouverture de la nef et de la remise officielle des Rubans du Patrimoine pour rédiger avec le brio qu'on lui connaît un livret sur l'histoire de l'église et son intérêt patrimonial, notamment la superbe chaire à prêcher, le Christ bleu et le tableau de la Sainte-Trinité.

En présence de la sénatrice, Else Joseph, du maire actuel, Richard Depoix, du responsable ardennais de la Fondation du Patrimoine, Yannick Simon, et d'Eric Jolion, secrétaire général du BTP 08, l'historien du cru a refait l'historique de ce lieu du culte. « C'est en mars 1846 que le maire Barthélémy Jacquemart et ses collègues du conseil municipal décident la construction d'une nouvelle église. Car la vieille nef datant de 1626, « pauvre et chétive » est selon eux « la

honte du village » et peut à peine contenir « le quart de la population ». Le projet validé par le Préfet sera confié à l'architecte du département Louis-Clément Labarre qui, auparavant, avait déjà réalisé les églises de Montcy-Notre-Dame (1837), Rocroi (1844) et Rimogne (1846). C'est à la fin septembre 1853 que le maire validera l'exécution des travaux pour un montant équivalent à 29 800 euros. « Soit six années des revenus de la commune. »

Le représentant de la Fédération ardennaise du bâtiment a, pour sa part, souligné que les travaux de restauration de l'église ont été exécutés par les entreprises locales Adnet & Technique du Toit ainsi que la société marnaise Coanus, initiés en 2020 et débutés en 2023 pour s'achever en avril 2024 à la grande satisfaction des élus locaux et des habitants très attachés à leur édifice religieux. « Ils ont consisté en la réalisation d'une nouvelle toiture en ardoises naturelles

avec réfection de la charpente et de la maçonnerie, le travail du zinc, des gouttières et chemises ainsi que la réfection des plâtres et peintures à l'intérieur de l'édifice religieux ». Ce qui ne fut pas une mince affaire.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 363 680 euros HT et a bénéficié de plusieurs aides financières émanant de la Dotation au Soutien d'Investissement Local (40%, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (5 %), de la communauté de communes Plateau et Vallée d'Ardennes (10%), de la Fondation du Patrimoine (5%) et de fonds propres (25%). C'est en début d'année 2025, que Richard Depoix a eu la bonne idée de présenter un dossier de candidature au concours des Rubans du Patrimoine. Une excellente initiative puisque sa commune a remporté le prix départemental 2025 pour son engagement et l'implication de ses habitants

PASCAL REMY

Trophées. Les candidatures sont ouvertes pour la 4^e édition des trophées organisée par le Village by CA et le Crédit agricole de Champagne Bourgogne.

Le CACB recherche ses Talents de l'innovation

La 4^e édition des Talents de l'innovation initiés par le Village by CA et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne se déroulera le 4 novembre prochain. Les candidats des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne ont jusqu'au 30 septembre pour déposer leur dossier et prétendre au titre.

L'événement soutient et valorise l'innovation sans limites et sous toutes ses formes sur le territoire. Les 11 trophées récompensent ainsi tous types de structures et tous les secteurs d'activité : agriculture, viticulture, artisanat, commerce, associations, start-up et entrepreneuriat. Cette année, le réseau a choisi de soutenir notamment les projets qui s'intéressent à la santé et au bien-vieillir, à l'accompa-

gnement de la jeunesse, à la rénovation de l'habitat, à la transition agricole et au tourisme. Les trophées se répartissent en quatre catégories. L'innovation récompense les produits, les services, les outils ou les process qui facilitent le travail au quotidien ou réorganisent la production. Le trophée Coup de cœur sera remis à l'un des candidats toute catégorie confondue par les administrateurs des Caisses locales. Le prix du public se destine pour sa part à une start-up et le lauréat sera choisi par les participants à la soirée de remise des trophées.

Le 12 octobre, les candidats présenteront leur dossier lors d'un pitch devant un jury de professionnels avant la remise des Trophées le 24 novembre. Trophée, mise en avant sur les réseaux sociaux



L'inauguration du partenariat entre le Village by CA et de la Technopole de l'Aube à Rosières-près-Troyes, incubateur de startups en janvier dernier.

et réalisation d'une capsule vidéo de promotion récompenseront les lauréats. En attendant, les candidatures

sont à déposer en ligne sur le site du Village by CA.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Foire

« Agricultrices, cœur de nos territoires »

Le vendredi 4 septembre à 16 h 00, la place du Village de l'Agriculture, devant l'Espace Ferme, accueillera un défilé de mode pas comme les autres. Baptisé « Agricultrices, cœur de nos territoires », cet événement est organisé par la Chambre d'agriculture de la Marne, la Commission des viticultrices du SGV, la Commission des agricultrices de la FDSEA et la CSGV. À travers cette initiative, les organisateurs souhaitent mettre en lumière des enjeux essentiels pour les filières agricoles et viticoles : la santé, la sécurité, le bien-être au travail mais aussi la transmission.

La présence de plusieurs générations sur le tapis rouge illustrera la continuité des savoir-faire, l'attachement aux métiers de la terre et de la vigne et la volonté de préparer l'avenir. L'événement rappellera que derrière chaque exploitation se trouvent des femmes et des hommes qui exercent des professions exigeantes et qui accordent une attention croissante à la prévention des risques, à la protection des personnes, à l'amélioration des conditions de travail et à l'équilibre de vie.

Accessible à tous, ce défilé entend sensibiliser le grand public à ces réalités souvent méconnues tout en valorisant l'engagement de ces femmes et hommes passionnés. Il témoignera également du rôle essentiel que jouent ces filières dans le dynamisme, l'emploi et l'économie de notre territoire. Ce défilé s'inscrit dans le cadre de la journée « Femmes, cœur de nos territoires », organisée à la Foire de Châlons à l'occasion de l'Année internationale des Agricultrices 2026.

Cette journée mettra à l'honneur l'engagement des femmes dans les secteurs agricole et viticole à travers plusieurs temps forts, dont la table ronde « Les premières Rencontres Nationales des Agricultrices » à l'Espace Millésime de 9h30 à midi 30.

En bref

Fiscalité. En reprenant la gestion de 525 km de routes et afin d'entretenir ce réseau, la Région Grand Est a pris la décision de créer une taxe, appelée écocontribution, et dont devraient s'acquitter les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes. Une décision jugée dévastatrice pour l'économie locale par neuf organisations agro-alimentaires et industrielles.

Écotaxe poids lourds : l'agro-industrie monte au créneau



Théo Gallichet (Jeunes agriculteurs Grand Est) ; Fabrice Couturier (FRSEA Grand Est) ; Sylvain Hinschberger (La Coopérative Agricole Grand Est) ; Sébastien Muller (Les ARIA du Grand Est) ; Arnaud Bernier (France Industrie Grand Est).

S'il fallait une goutte d'eau pour faire déborder le vase ce serait bien celle-là. Alors que les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'industrie peinent à sortir la tête de l'eau depuis plusieurs années, entre les conséquences du covid, de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, voilà que l'échelon régional, celui qui faisait figure d'institution encore un peu protectrice de leurs intérêts, vient d'instaurer, l'écocontribution poids lourds, une nouvelle taxe devant prendre effet au 1^{er} juillet 2027. Une aberration pour neuf organisations

représentatives des agriculteurs et de l'agro-industrie qui redoutent une hausse des coûts et une perte de compétitivité. En effet, à la suite de la loi 3DS (loi relative à la décentralisation), la Région Grand Est s'est portée volontaire, dans le cadre d'une expérimentation, pour la reprise de la gestion de 525 km d'axes routiers stratégiques et concentrant des flux de poids lourds importants (avec une part de transit variant de 60 à plus de 90 %). « La régénération et la modernisation des axes routiers structurants désormais gérés par

la Région Grand Est constituent des investissements indispensables. Jusqu'en janvier 2025, il ne pouvait qu'être constaté une érosion de l'investissement et une dégradation du patrimoine routier de l'État », souligne ainsi la Région. Et là où le budget annuel était évalué auparavant par l'État à 30 millions d'euros, il est estimé à un milliard par la Région Grand Est ! C'est là que le bât blesse, puisqu'il va bien falloir trouver des leviers pour financer cette différence. Solution trouvée par la Région : une redevance kilométrique de 15 centimes d'euros par km, appliquée aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes, transportant des marchandises et circulant sur les axes routiers concernés.

« Cette mesure est uniquement régionale et va impacter les entreprises de notre territoire, et majoritairement celles-ci. Aujourd'hui, elle va pénaliser toutes les entreprises et tous les maillons de la chaîne : de l'agriculture à l'entreprise, à la coopérative, quelle que soit sa forme (agricole, agroalimentaire ou entreprise industrielle de transformation) alors même que ce secteur est le premier de la région », insiste Sébastien Muller, vice-président des Associations Nationales des Industries Alimentaires (ANIA). « Cela peut représenter entre un tiers

et la moitié du résultat net actuel des entreprises agroalimentaires. C'est bien là où cela nous inquiète. Cette taxe va pénaliser le consommateur local. » Fabrice Couturier, président de la FRSEA Grand Est abonde et chiffre ainsi la perte pour les entreprises agricoles de l'ordre de « 1 300 à 2 500 euros par exploitation ». Il juge aussi cette taxe « profondément injuste ». « Plus vous êtes diversifié, c'est-à-dire plus vous produisez, transformez, vendez en local, plus potentiellement vous serez soumis à cette taxe. Le produit le moins taxé, c'est celui qui viendra d'ailleurs en France ou de l'étranger, ce qui est une contradiction absolument insupportable. »

DISTORSION DE CONCURRENCE

Les responsables d'organisations ne nient pas que le réseau doit être entretenu, mais estiment que cela relève de compétences régaliennes, pour éviter « toute distorsion de concurrence entre les entreprises d'un même territoire ». Un camion agricole livrant une même coopérative pourra en effet être soumis ou non à la taxe selon qu'il vienne du sud de la Marne ou des Hauts-de-France. En outre, les professionnels interpellent la Région sur le chargement même des camions. « La caractéristique des produits agricoles est d'être des pro-

duits volumineux ou pondéreux et à faible valeur ajoutée à la tonne. C'est important de se dire que ce n'est pas tout à fait pareil de taxer un camion de betteraves payé à 30 euros la tonne, qu'un camion d'iPhone. Une taxe un peu « flat », qui s'applique quelle que soit la valeur ajoutée, va peser davantage sur les activités à fort tonnage ou volume et à faible valeur ajoutée. C'est notre cas », souligne Sylvain Hinschberger, président de la Coopérative agricole du Grand Est, estimant que « cette taxe tue l'entreprise locale au profit d'entreprises plus internationales ».

Côté secteur industriel, même son de cloche. Arnaud Bernier, président de France Industrie Grand Est, rappelle les 300 000 emplois industriels perdus ces vingt dernières années. « Le Pacte pour le renouveau industriel est présenté comme un pacte pour la réindustrialisation du Grand Est. Or ce qui se passe aujourd'hui est totalement contraire à cet objectif », appuie-t-il en annonçant « vouloir participer davantage à la gouvernance de ce dispositif ». Les différents organismes donnent rendez-vous au président de Région à la Foire de Châlons, afin de faire entendre plus encore leur voix.

NASTASIA DESANTI

Événement. 106 000 festivaliers ont convergé durant quatre jours, du 20 au 23 août, vers la plaine de La Macérienne à Charleville-Mézières pour y suivre un des plus grands événements culturels du Grand Est qui doit aujourd'hui passer à une nouvelle étape.

Place désormais à un nouveau défi pour Le Cabaret vert

Les dirigeants de Flap, Yves Schneider, Julien Sauvage et Alberto Fernandez affichent une légitime satisfaction après la clôture de l'événement. « L'objectif a été atteint, nous avons dépassé de 5 000 personnes, l'affluence de 2025 avec plus de 106 000 festivaliers. » Seul bémol exprimé par Julien Sauvage : le peu d'entrain suscité par les deux premières journées avec « seulement » 21 000 et 22 000 entrées, de quoi susciter quelques craintes. « Heureusement nous avons dépassé la barre des 63 000 spectateurs les samedi et dimanche en grande partie grâce à la présence de Théodora et Gims. » Car après être parti, en juin, pour connaître une édition record avec des indicateurs extrêmement positifs sur la billetterie qui fonctionnait

alors à plein régime, il y a eu une « incompréhensible stagnation des ventes » en juillet et août. « Nous avons peut-être aussi été trop loin dans la thématisation musicale des journées » se posent la question les organisateurs tout en se satisfaisant de la « réussite multigénérationnelle du dimanche avec un record d'enfants ».

UN ENGAGEMENT SANS FAILLE DES BÉNÉVOLES

Yves Schneider a pour sa part loué la sérénité qui avait marqué une édition maîtrisée grâce à la professionnalisation de plus en plus grande des 2 800 bénévoles et des 236 chefs de pôles. « Les résultats de cette 20^e édition constituent une première pierre solide avant la grande restructuration que nous

allons connaître lors des prochaines années dans le cadre de la réhabilitation globale de La Macérienne. » Rappelant qu'il était de plus en plus difficile de rester indépendant et de résister aux sirènes des mastodontes de la production de concerts « qui font régulièrement des offres de rachat à Flap », Julien Sauvage insiste sur le fait que l'avenir de la galaxie « Cabaret Vert » ne peut plus dépendre uniquement de quatre jours de billetterie. « Il est désormais nécessaire de passer par un renforcement du modèle économique actuel via un engagement permanent, durant 365 jours, sur une diversification des activités. L'avenir s'écrit là. »

Ce nouveau défi portera le nom de « Cabaret vert Village ». Il se traduira avec l'aide de l'association

« Trapèze » et la collaboration d'Ardenne Métropole par la création d'un hôtel trois étoiles, indépendant, de 60 à 65 chambres et d'un vaste parc touristique de 15 hectares sur la plaine de La Macérienne (voir PAMB 8136). Sous la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole, il s'agira d'abord, après la fin de la période de dépollution, de réhabiliter les 10 000 m² de bâtiments de la friche industrielle La Macérienne en faisant émerger sur place, et d'ici 2029, l'hôtel mais aussi, en plus de l'actuelle halle à bois, un véritable pôle d'attractivité comprenant un parc d'entreprises ainsi que de nouveaux lieux de vie, de création, de travail et de rencontres. Tout cela avant de se lancer dans la création du parc urbain « Cabaret

vert » de 15 hectares avec un embarcadere sur la Meuse qui réunira de nombreuses activités et plusieurs dizaines d'opérateurs. « Nous allons arriver à un vaste programme qui comprendra une douzaine de structures juridiques et nécessitera 60 millions d'euros d'investissements ». Une structure sera spécialement créée avec une vingtaine d'associés pour porter, protéger et valoriser plus de 20 ans de travail en s'appuyant sur la marque « Cabaret vert ». « Il y a 20 ans, nous avons rêvé de contribuer au rayonnement des Ardennes, nous allons largement atteindre cet objectif dans les années 2030 en proposant 200 activités sur ce site », se félicite le directeur, fier du chemin parcouru et déjà prêt au lancement du futur...

PASCAL REMY

Industrie. Moins de deux ans après la reprise de Cycleurope, le fabricant construit une usine 4.0 pour atteindre 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2028.

Le sprint de l'innovation de Re-Cycles



Ex-Cycleurope, Re-Cycles va déménager dans une nouvelle usine.

Re-Cycles France construit une usine 4.0 de 30 000 m² aux portes de Romilly-sur-Seine pour un début d'activité prévu début 2028. « L'usine produira pour nos marques et en sous-traitance pour d'autres marques », explique Grégory Trébaol, PDG du groupe Rebirth dont fait partie l'usine auboise. Une accélération rendue possible par la confirmation du renouvellement du marché public de La Poste et de sa flotte de 17 000 vélos électriques fabriqués sur cahier des charges spécifique à Romilly. « C'est structurant pour notre entreprise. Le métier du facteur évolue et nous impose d'apporter des solutions. »

Re-Cycles a même été au-delà des ambitions inscrites dans son plan d'action. L'entreprise a aussi remporté le marché des solutions de triporteurs pour accompagner la mutation du métier sur le dernier kilomètre. Parce qu'ils livrent de moins en moins de courrier et de plus en plus de colis. Un facteur qui fait sa tournée visite 90 foyers. Il descend de son vélo, le met sur la béquille et remonte sans cesse. Le cahier des charges prévoit toute une ergonomie autour d'un produit qui paraît lambda mais auquel Re-Cycles apporte les solutions. « Nous sommes très fiers, ces marchés avec La Poste faisaient partie de la première phase de retournement après

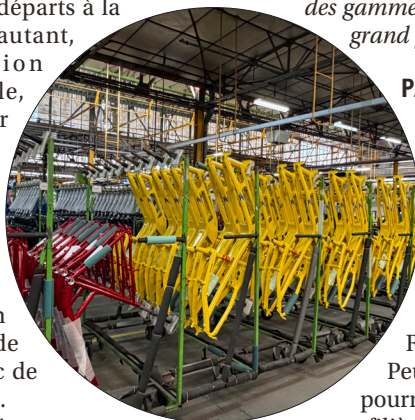
la reprise de Cycleurope. »

RUPTURE DES CODES AVEC DES CADRES INJECTÉS

D'ici à 2027, soixante emplois seront créés. « Nous avons plus de 25 personnes qui ont plus de 25 ans d'ancienneté dans l'entreprise », explique le président du groupe qui doit recruter trente personnes pour compenser une pyramide des âges vieillissante et anticiper les départs à la retraite. Pour autant, la transmission reste essentielle, notamment pour le marché de La Poste. Des recrutements également nécessaires pour accompagner l'innovation technologique de l'entreprise avec de nouveaux profils.

D'un investissement de 32 millions d'euros, l'usine fera en effet la part belle à l'innovation. Elle accueillera des équipements de pointe comme deux cabines de peinture, liquide et poudre, des lignes de montage conçues pour une efficacité maximale et devrait rapidement fabriquer des cadres thermoplastiques injectés. Les premiers vélos Peugeot avec des cadres thermoplas-

tiques ont été présentés en juin dernier au Mans, des cadres sans aucun point de soudure. « Aujourd'hui les cadres sont injectés en République tchèque. En 2028, nous pourrons d'injecter ses cadres sur le site de Romilly. Nous sommes sur une technologie plus performante que l'aluminium. Le rendu est identique et le cadre est quatre fois plus résistant. Il absorbe les chocs, est plus léger et sera dédié à des gammes de produits plus grand public. »



PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Si le nom Re-Cycles n'a rien à voir avec le recyclage mais vient d'une contraction de Rebirth et de Cycles Peugeot, l'entreprise pourra mettre en place une filière vertueuse avec l'injection thermoplastique. « En fin de vie, le cadre sera 100 % recyclable. L'idée est qu'on puisse travailler avec la filière de recyclage des plastique ABS de chez Peugeot pour en faire des vélos Peugeot. »

Rebirth fabrique des vélos électriques ou musculaires. Il regroupe les marques Peugeot, Gitane, Easy Bike, Matra, Solex, Lejeune, Cowboy

et Coleen. « Chaque marque a son identité et son marché. Ces marques ne se retrouvent pas chez le même distributeur. » En vélo électrique, les prix oscillent entre 1 700 euros avec Easy Bike et 7 000 euros pour des Peugeot électriques. En musculaire, ils vont de 300 euros à 6 000 euros selon les gammes. Le groupe surfe aussi sur le vintage avec un vélo Solex électrique qui va évoluer en cyclomoteur. Le groupe, qui a une usine à Saint-Lô, gère 10 magasins Ovelo, 89 affiliés et un réseau de 900 magasins revendeurs.

40 000 vélos sortent de Romilly par an pour un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros. L'objectif est de 100 millions d'euros en 2028. « Le marché est en croissance malgré les turbulences des trois dernières années. En France et en Europe, il doit doubler sur les dix prochaines années. Nous visons des progressions plus importantes. Les pouvoirs publics ont déjà beaucoup fait pour mettre en avant la mobilité douce. Maintenant c'est aux entreprises de proposer des plans de mobilité à leurs employés dans le cadre d'avantages en nature », poursuit le dirigeant. Re-Cycles emploie 150 personnes et une quinzaine vient à vélo. « Nous nous incluons dans cette démarche pour mettre une flotte de vélos à disposition et inciter les salariés à venir à vélo ! »

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Foire de Châlons

La Douane française présente ses métiers

Les agents de la direction régionale des douanes de Reims seront présents à la Foire de Châlons le jeudi 3 septembre 2026 à la rencontre du public et pour faire découvrir les missions ainsi que la diversité des métiers de la Douane. L'occasion pour les agents des douanes d'accueillir les visiteurs sur le stand et de proposer une présentation interactive des missions :

- 1- Protection du territoire et des citoyens,
- 2- Lutte contre les fraudes,
- 3- Contribution à la sécurité et à l'économie nationale,
- 4- Contrôle des flux des marchandises,
- 5- Accompagnement des entreprises dans les démarches douanières,

En parallèle, la Douane rappelle que les inscriptions au concours de contrôleur des douanes sont actuellement ouvertes jusqu'au 21 septembre 2026. Les candidats peuvent choisir, au moment de l'inscription, une affectation nationale ou une affectation dans le Grand-Est. L'assurance pour les lauréats de revenir en poste dans la région dès la fin de leur scolarité. Les agents présents répondront à toutes les questions concernant les conditions d'accès, le déroulement des épreuves, les carrières et les perspectives offertes par ce métier. Cette présence constitue une opportunité privilégiée pour découvrir les métiers de la douane « de l'intérieur », échanger avec des professionnels et, pour les candidats potentiels, obtenir des informations précises et concrètes en vue de leur inscription au concours.

Rendez-vous :
Foire de Châlons – jeudi 3 septembre 2026
Stand de la Douane française – Allée d'Honneur P-4

Foire de Châlons

La FDSEA de la Marne, FDSEA Conseil et AS Entreprises se mobilisent

Pour cette édition spéciale des 80 ans de la Foire, la FDSEA (service syndical et FDSEA conseil) et AS Entreprises proposent un programme d'animations particulièrement attractif pour aller à la rencontre des agriculteurs, des viticulteurs et du grand public. Du vendredi 28 août au lundi 7 septembre, le stand 717 (allée du Blé) deviendra un lieu d'échanges incontournable, animé chaque jour par les élus et les collaborateurs, autour de rencontres, d'ateliers pratiques, de conférences et de temps festifs. Au programme cette année : des ateliers pour accompagner les entreprises agricoles dans leurs obligations réglementaires, une grande conférence sur l'avenir de l'agriculture française, un jeu convivial pour le grand public, et une compétition qui enverra ses lauréats jusqu'au Salon de l'Agriculture 2027. Voici quelques temps forts de l'agenda des animations AS Entreprises, FDSEA Conseil et FDSEA syndical.

Tout au long de la Foire, FDSEA Conseil propose une série d'ateliers thématiques gratuits, sur le stand, pour répondre aux préoccupations concrètes des exploitants agricoles et viticoles :

Mardi 1^{er} septembre (11h-18h) : Cession, transmission, reprise d'exploitation — Comment anticiper les étapes clés d'un projet de transmission ou de reprise (aspects humains, économiques, juridiques, fiscaux et sociaux).

Mercredi 2 septembre (11h-18h) : DUERP — comment se mettre en conformité avec la réglementation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Jeudi 3 septembre (11h-18h) : Diversification et optimisation des charges — comment améliorer son revenu en diversifiant ses productions.

Vendredi 4 septembre (11h-18h) : Registre phytosanitaire numérique — tout savoir sur cette obligation qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

Des quiz permettront de tester ses connaissances de façon ludique. Des conseillers seront disponibles pour des échanges individualisés sur chacun de ces sujets.

AS ENTREPRISES : LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE DÉCRYPTÉE

Du mardi 1^{er} au vendredi 4 septembre, de 14h à 18h, les équipes d'AS Entreprises proposeront « Les rendez-vous de la facture électronique » : des ateliers personnalisés d'une demi-heure, en individuel ou en petit groupe, animés par des experts. Destinés en priorité aux agriculteurs et viticulteurs, ces rendez-vous permettent de faire le point sur l'utilisation de la plateforme Jefacture.com, proposée par AS Entreprises, et de répondre à toutes les questions liées à cette nouvelle réglementation, qui entre en vigueur le 1^{er} septembre 2026.

AGRIS SOLIDAIRES : LA SOLIDARITÉ EN ACTION

Samedi 5 septembre à 15h, Place du Village de l'Agriculture, la FDSEA de la Marne mettra à l'honneur son opération « Agris solidaires ». Fruit de plusieurs actions menées tout au long de l'année par les agriculteurs de la FDSEA, ce moment sera l'occasion de remettre des chèques de soutien à plusieurs associations et structures d'entraide : l'ACCIR, l'ADASEA (dispositif Réagir), la Banque alimentaire, SOLAAL, la Ligue contre le cancer, ainsi que l'Oasis de l'Espoir, dans le cadre d'Octobre rose.

Informations pratiques

Foire de Châlons 2026 : jusqu'au lundi 7 septembre 2026 - Stand FDSEA 51 / FDSEA Conseil / AS Entreprises Stand n°717 - Allée du Blé Ouvert tous les jours à partir de 10h30.

- 0,2 %

Le produit intérieur brut (PIB) en volume est stable au deuxième trimestre 2026, après -0,2 % au trimestre précédent. L'acquis de croissance pour l'année 2026 est de +0,3 %.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages par unité de consommation recule nettement (-0,6 % après -0,2 %). Le taux d'épargne des ménages se replie fortement ce trimestre : il s'établit ainsi à 17,2 % de leur RDB, après 17,9 % au trimestre précédent. Le taux de marge des sociétés non financières (SNF) se stabilise au deuxième trimestre 2026 : il se maintient à 31,5 % de leur valeur ajoutée, comme au premier trimestre 2026. (INSEE)

+ 0,3 %

Au deuxième trimestre 2026, le PIB en volume est stable (après -0,2 % au premier trimestre). La consommation des ménages rebondit (+ 0,3 % après -0,3 %). La formation brute de capital fixe (FBCF) recule légèrement ce trimestre (-0,3 % après -0,8 %), pénalisée par la poursuite de la baisse de la FBCF en services marchands (-0,6 % après +0,3 %) et par le repli de celle en construction (-0,2 % après -2,1 %). Les dépenses de consommation des administrations publiques augmentent un peu plus vite qu'au trimestre précédent (+0,4 % après +0,3 %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks contribue légèrement à la croissance du PIB ce trimestre (+0,2 point après -0,3 point). (INSEE)

+ 0,5 %

Au deuxième trimestre 2026, le revenu disponible brut (RDB) des ménages en euros courants augmente de nouveau (+0,5 % après +0,5 %). Les prestations sociales ralentissent légèrement ce trimestre (+0,4 % après +0,6 %). La masse salariale reçue par les ménages augmente à un rythme proche de celui du trimestre précédent (+0,3 % après +0,4 %). Les impôts et cotisations accélèrent (+0,9 % après +0,5 %). Dans le même temps, le prix de la consommation des ménages accélère (+1,0 % après +0,6 %, en CVS-CJO). Ainsi, le pouvoir d'achat du RDB des ménages recule nettement ce trimestre (-0,5 % après -0,1 %). (INSEE)

La Bourse

E-FACTURATION

ÊTRE LA BANQUE DES ENTREPRENEURS, c'est aussi vous faire gagner du temps avec une solution simplifiant votre gestion comptable et financière.

Solution de notre partenaire iPaidTHAT*



Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
* SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Gettyimages - Agence ID-Shop

COTATIONS AU 27/08/26

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS

CAC 40	8 462,39	- 0,46%
SBF 120	6 407,38	- 0,39%
Nikkei	66 262,16	+ 1,43%
Dow Jones	53 463,88	+ 0,00%
Eurostoxx 50	6 470,74	+ 0,41%

DEVISES (EUROS CONTRE...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1650	- 0,23%
Livre Sterling	0,8574	+ 0,14%
Yen	185,62	+ 0,12%
Dollar/Yen	159,33	+ 0,37%

SWAPS

Euribor 5 ans	3,109	+ 0,003
Euribor 10 ans	3,269	+ 0,006

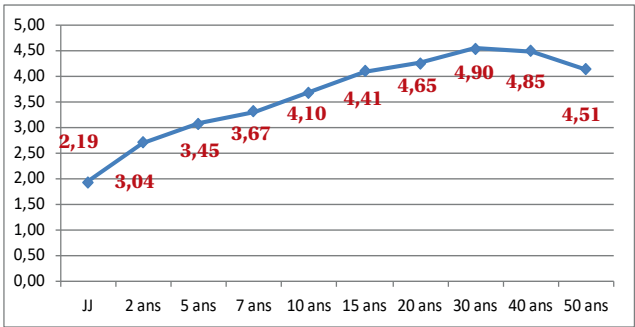
MARCHÉ MONÉTAIRE

Ester	2,187	- 0,001
Euribor 1 mois	2,283	+ 0,072
Euribor 3 mois	2,557	+ 0,050
Euribor 6 mois	2,746	+ 0,009
Euribor 12 mois	2,956	- 0,034

FRANCE ETAT

BTAN 2 ans	3,040	- 0,001
BTAN 5 ans	3,451	- 0,016
OAT 7 ans (TEC	3,674	- 0,015
10) OAT 10 ans	4,103	- 0,011
OAT 30 ans	4,896	+ 0,009
OAT 50 ans	4,510	+ 0,002

COURBES DES TAUX DE FRANCE



VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2026 %)

ARCELORMITTAL	64,56	+ 0,65
BNP PARIBAS	105,72	+ 0,31
CARREFOUR	15,95	+ 0,12
CRÉDIT AGRICOLE	19,01	+ 0,08
EXEL INDUSTRIES	20,00	- 0,49
L.V.M.H.	453,80	- 0,30
LAURENT-PERRIER	82,60	- 0,07
MICHELIN	35,14	+ 0,11
NEXANS	141,00	+ 0,12
KERING	252,75	- 0,16
HAULOTTE-GROUP	2,33	+ 0,04
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	47,00	+ 0,28
RENAULT	27,22	- 0,23
SAINT-GOBAIN	82,30	- 0,05
SANOFI-AVENTIS	78,29	- 0,05
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	74,76	+ 0,09
VALLOUREC	17,75	+ 0,13
VEOLIA	33,91	+ 0,14
VINCI	119,50	- 0,00
Vranken-Pommery	10,10	- 0,11

EMPRUNTS D'ETAT JAPON USA EURO

JJ	0,80	3,77	2,19
2 ans	1,69	4,22	2,84
5 ans	2,16	4,38	2,95
10 ans	2,89	4,66	3,25
30 ans	4,07	5,19	3,76

Mesurer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales

Une approche courante consiste à mesurer les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en utilisant des indicateurs tels que les délais de livraison des fournisseurs, les coûts du transport maritime ou des indices composites des tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Ces indicateurs se sont avérés utiles pour suivre les perturbations en temps réel et font désormais l'objet d'un suivi attentif par les décideurs et les intervenants de marché. Ils présentent toutefois une limite importante. Ils capturent les symptômes des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, mais fournissent peu d'informations sur leur source sous-jacente. Par conséquent, des évolutions comparables des indicateurs couramment utilisés peuvent refléter des perturbations fondamentalement différentes, avec des implications potentiellement très différentes pour la dynamique macroéconomique. Ce billet de blog présente l'indice de tension sur la chaîne d'approvisionnement mondiale (GSTIX), un nouvel indicateur que nous avons développé pour distinguer les sources sous-jacentes des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et évaluer leur impact dynamique sur l'économie.

Fondé sur des données mensuelles à partir de janvier 1969, l'indice combine un modèle empirique avec des restrictions narratives. Il distingue deux types de tensions du côté de l'offre : les perturbations du transport, qui contraignent la circulation des biens, et les perturbations de la production d'intrants, qui réduisent la disponibilité des intrants intermédiaires critiques. La méthodologie est décrite en détail dans un document de travail de la BdF. Le document utilise des données mensuelles mondiales relatives aux coûts de transport, aux délais de livraison des fournisseurs et à la production industrielle, de 1968 à 2025.

La distinction entre ces deux types de perturbations peut être illustrée par plusieurs épisodes historiques. En ce qui concerne la perturbation de la production d'intrants, on peut citer l'exemple du cobalt, matière première dont l'extraction est fortement concentrée (> 95 %) en République démocratique du Congo, et dont les exportations se sont interrompues à la suite du déclenchement de la guerre civile angolaise en 1975. Les exemples de perturbations de transport incluent les attaques menées par les Houthis en 2023-2024 en mer Rouge, au large des côtes du Yémen, qui ont entraîné un important réacheminement du commerce maritime autour de l'Afrique, ainsi que l'éruption volcanique de 2010 en Islande, qui a provoqué la suspension des vols de fret entre l'Europe et l'Amérique du Nord pendant plusieurs semaines.

La suite : www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/tensions-sur-les-chaines-dapprovisionnement-mondiales-toutes-les-perturbations-ne-se-ressemblent-pas

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

Aux Mesneux, la CCI Marne Ardennes dessine une nouvelle zone d'activités

Aménagement. Aménageur dans son ADN, la CCI Marne Ardennes construit aux Mesneux une nouvelle zone d'activités destinée à accueillir des entreprises artisanales et de services. Un projet imaginé il y a plus de dix ans, dont la conception a été progressivement adaptée à la stratégie actuelle de la chambre consulaire.



Le futur ensemble pourrait notamment accueillir un restaurant, une boulangerie, des bureaux, des cabinets médicaux ou encore une pharmacie.

Sur la route reliant Bezannes à Ormes, la CCI Marne Ardennes implante un nouveau parc d'activités sur la commune des Mesneux, l'organisme consulaire champardenais ayant cette spécialité depuis son origine d'être un aménageur clé du territoire. « Nous avons démarré les travaux en novembre 2025 pour toute la partie aménagement, qui consiste à élaborer l'infrastructure nécessaire pour accueillir le projet », explique

Sonia Falourd, Directrice générale de la CCI Marne Ardennes. Réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, voiries : la chambre consulaire réalise ainsi la « trame viaire » qui permettra ensuite aux entreprises de s'installer.

Ce projet d'envergure repose sur deux composantes : la première consiste en une zone aménagée de dix parcelles, destinées à être vendues à des entreprises, avec une superficie variant de 2 000 à plus de 7 000 m². La

commercialisation est déjà largement engagée : « Sur les dix parcelles, il ne nous en reste plus qu'une », indique la Directrice générale qui précise que le prix de vente moyen est fixé à environ 75 € HT le mètre carré. Pour ce projet, la CCI Marne Ardennes a appliqué une politique de sélection stricte des projets. « Il faut que les entreprises aient un projet concret, nous le décrire afin que cela respecte la ligne de ce qui a été vendu. Il faut qu'il y ait du sens. » L'objectif est notamment d'éviter que les terrains deviennent des « réserves foncières ». « L'objectif de la CCI est de développer le territoire et son économie en privilégiant les entreprises qui ont un besoin réel de locaux, qui souhaitent développer leur activité et créer des emplois », insiste Sonia Falourd. La future zone d'activité est également pensée comme un ensemble cohérent sur le plan architectural. « On veut une zone un peu premium », ne cache pas la Directrice générale. Concernant la typologie des futurs occupants, il devrait ainsi s'agir d'artisans.

TROIS PARCELLES POUR UN VILLAGE TPE-PME

L'autre volet du projet concerne en revanche plutôt les secteurs du commerce et des services. Ainsi, sur

les dix parcelles totales, trois ont été conservées par la chambre consulaire pour développer avec un partenaire un « village TPE-PME », sur le modèle d'un « mini Open Park ». « L'idée, c'est d'apporter un nouveau dynamisme à cette zone ». Le futur ensemble pourrait notamment accueillir un restaurant, une boulangerie, des bureaux, des cabinets médicaux ou encore une pharmacie. Des contacts ont déjà été pris avec plusieurs professionnels de santé.

Quant à l'architecture, elle constitue une composante importante du projet, le nouveau bâtiment emblématique devant jouer un rôle de « tête de gondole » à l'entrée de la zone. Au total, ce village TPE-PME devrait comprendre une vingtaine de cellules, avec une combinaison de locaux destinés à la vente et d'autres à la location. La CCI Marne Ardennes prévoit pour cela un montage associant deux structures, l'une patrimoniale et l'autre dédiée à la vente, avec un partenaire financier. L'opération est estimée à environ 6 M€, auxquels s'ajoutent 2 M€ pour l'acquisition et l'aménagement lié au village. En parallèle, celui des dix parcelles destinées à la vente représente une opération de l'ordre de 2,5 à 3 M€. Même si la CCI assure l'aménagement

du site, la délivrance des permis de construire reste du ressort exclusif des collectivités.

LIVRAISON EN 2029

La partie aménagement des dix parcelles doit être livrée pour la fin d'année 2026. En revanche, le calendrier du village TPE-PME est, lui, plus long. La CCI Marne Ardennes envisage en effet un démarrage des travaux en 2027, pour une durée d'environ dix-huit mois. « Ce projet doit répondre à un double objectif : fournir du foncier aux entreprises tout en renforçant l'offre de services dans une commune d'environ 1 000 habitants. » L'organisme mise donc sur une clientèle locale et des communes voisines, mais aussi sur les flux générés par les entreprises qui s'implanteront dans la zone. La création d'activités et d'emplois doit ainsi contribuer à faire vivre les nouveaux commerces et services.

Sur les 121 Chambres de commerce et d'industrie que compte la France, seule une très faible proportion exerce une activité d'aménagement du territoire. La CCI Marne Ardennes fait partie de ces acteurs et intervient dans l'aménagement du territoire depuis plus de 50 ans.

NASTASIA DESANTI

À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS, LES ZONES D'ACTIVITÉS CONTINUENT DE SE DÉVELOPPER

Au Grand Reims, la collectivité poursuit une politique active de développement économique à travers l'aménagement et la commercialisation de plusieurs zones d'activités.

Le Grand Reims accompagne le développement de filières d'excellence (bioéconomie, innovation, recherche et numérique notamment) qui contribuent à l'attractivité et à la compétitivité du territoire. Pour cela, la collectivité réalise des opérations d'aménagement de zones d'activités permettant aux entreprises de s'implanter ou de se développer. Parmi les opérations les plus emblématiques figurent :

- La ZAC de Bezannes, d'une superficie de 173 hectares, située au pied de la gare TGV Champagne-Ardenne. Ce projet d'envergure accueille à la fois des logements et des activités tertiaires. Son budget global représente environ 100 M€.
- La Husselle, sur les communes de Bétheny et de Reims, dédiée principalement aux activités artisanales et de services. La troisième

phase d'aménagement est en cours pour un investissement d'environ 3 M€.

- Le Grand Reims poursuit également la commercialisation de plusieurs parcs d'activités aménagés par les anciennes communautés de communes, notamment Val de Bois à Warmeriville (activités artisanales), Les Grands Prés à Pontfaverger-Moronvilliers (activités artisanales) et Les Platanes (activités commerciales), en lien avec les pôles territoriaux concernés.

« Les zones d'activités développées par le Grand Reims répondent à des vocations différentes selon leur localisation et les besoins économiques du territoire. Certaines sont davantage orientées vers les activités artisanales, d'autres vers les activités commerciales, tertiaires ou encore les services aux entreprises. Cette diversité permet de proposer une offre foncière adaptée aux projets des entreprises tout en assurant un développement économique équilibré sur l'ensemble du territoire », indique Fabrice Rosset, Vice-Président du Grand Reims en charge du Développement économique.

Concernant plus particulièrement la Zone de la Husselle (derrière la Cartonnerie) qui a vu la construction ex-nihilo de nombreux bâtiments sur une ancienne friche, la troisième phase poursuit son développement avec des travaux d'aménagement qui devraient s'achever en septembre 2026, et un lancement de la commercialisation des terrains au dernier trimestre 2026. Cette nouvelle tranche représente 5,1 hectares de surface cessible, avec des parcelles comprises entre 1 200 m² et 7 900 m². Les terrains seront proposés à partir de 75 € HT/m². « L'intérêt des entreprises est déjà bien présent. Deux lots représentant environ 1,5 hectare sont d'ores et déjà réservés pour des projets exogènes, plusieurs autres candidats se sont manifestés et deux porteurs de projet ont déjà rencontré le maire de Bétheny, qui a donné un avis favorable à leur implantation », précise Fabrice Rosset.

À terme, les trois phases de développement de la Husselle devraient permettre d'accueillir environ 600 emplois. L'actualité de la Zone illustre le dynamisme du parc voulu par le

Grand Reims : la résidence hôtelière Cap West vient d'ouvrir ses portes, tandis que le Groupe Digital devrait intégrer ses nouveaux locaux en septembre 2026.

Le Grand Reims dispose encore de capacités d'accueil permettant d'accompagner les projets d'implantation et de développement des entreprises. « L'enjeu est aujourd'hui moins de créer systématiquement de nouvelles zones que d'optimiser les disponibilités existantes, de poursuivre la commercialisation des parcs aménagés, de requalifier certains sites lorsque cela est nécessaire et de proposer une offre foncière adaptée aux différents besoins des entreprises », explique le vice-président chargé du Développement économique. Malgré un contexte économique plus incertain, le Grand Reims continue ainsi d'enregistrer des sollicitations d'entreprises. « Les réflexions stratégiques se poursuivent à l'échelle de l'ensemble du territoire afin d'anticiper les besoins futurs. »

N.D

Opinions

Par **La Région Grand Est**

Agriculture : Franck Leroy appelle l'Europe à engager un plan massif de sauvegarde et d'avenir

Après un été 2026 marqué par une sécheresse exceptionnelle, des canicules à répétition et des pertes importantes dans de nombreuses filières, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, saisit Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne. Il l'appelle à engager sans délai un plan européen massif de sauvegarde et d'avenir pour l'agriculture, associant des mesures d'urgence et une stratégie durable d'adaptation au changement climatique.

Des vignobles champenois aux grandes cultures, de l'élevage aux productions légumières, l'agriculture du Grand Est subit de plein fouet les conséquences d'un été hors norme.

Les premières estimations témoignent de l'ampleur du choc : recul des rendements céréaliers, baisse attendue de 20 à 50 % de la production de pommes de terre par rapport à 2025, pertes pouvant atteindre 80 % pour certaines productions légumières et fruitières, diminution de la pousse de l'herbe comme de la production laitière et vendanges parmi les plus précoces jamais enregistrées, sur des vignes fortement éprouvées par le stress hydrique. Au-delà des pertes de récoltes, c'est toute la chaîne agricole et alimentaire qui se trouve fragilisée : revenus des exploitations, trésoreries, coopératives, entreprises agroalimentaires et, à terme, capacité de production de nos territoires.

Dans le courrier qu'il adresse à Ursula von der Leyen, Franck Leroy appelle donc l'Union européenne à prendre la mesure d'une crise qui dépasse largement les frontières françaises. « Il n'y a pas de souveraineté

européenne sans agriculture forte. Et il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans agriculteurs capables de vivre de leur métier. »

UNE RÉPONSE D'URGENCE POUR ÉVITER LES CESSATIONS D'ACTIVITÉ

Face aux conséquences immédiates de la sécheresse, le Président de la Région Grand Est demande d'abord une mobilisation européenne permettant de soutenir les trésoreries des exploitations, compenser les pertes les plus graves et prévenir les abandons, les décapitalisations et les faillites.

Pour Franck Leroy, après un été qui a éprouvé les productions mais également les femmes et les hommes qui les font vivre, l'Europe doit adresser un message politique sans ambiguïté : les agriculteurs ne peuvent pas être laissés seuls face à des bouleversements climatiques d'une telle ampleur.

PRÉPARER L'AGRICULTURE EUROPÉENNE AUX NOUVELLES RÉALITÉS CLIMATIQUES

La réponse ne peut cependant pas se limiter à l'urgence.

Le Président de la Région Grand Est appelle à engager parallèlement une véritable stratégie européenne d'adaptation de l'agriculture : gestion de l'eau, protection et amélioration des sols, génétique, modernisation des équipements, innovation et nouvelles technologies, sécurisation des productions et accompagnement du renouvellement des générations. L'objectif est double : permettre aux exploitations de traverser la crise actuelle et leur donner les moyens de résister dura-

blement aux crises de demain.

SANCTUARISER UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE FORTE APRÈS 2028

Alors que se prépare la prochaine programmation budgétaire européenne après 2028, Franck Leroy appelle également à renforcer et sanctuariser la Politique agricole commune.

L'agriculture ne peut être considérée comme une politique européenne parmi d'autres. Elle constitue une condition directe de la souveraineté, de la sécurité et de l'indépendance économique de l'Europe.

Le plan demandé à la Commission européenne devra ainsi mobiliser de manière coordonnée les moyens européens en faveur de l'eau, de l'innovation, de l'investissement, du renouvellement des générations et de la protection des productions européennes face aux concurrences déloyales.

« L'Europe a su bâtir des réponses communes puissantes lorsque sa sécurité, son économie ou son indépendance étaient menacées. Elle doit aujourd'hui faire preuve de la même détermination pour son agriculture. Sauver nos exploitations, préparer leur adaptation et garantir notre souveraineté alimentaire : c'est un impératif vital pour l'avenir de notre continent. »

Par cette initiative, la Région Grand Est entend porter à Bruxelles la voix de ses agriculteurs, viticulteurs, éleveurs et de l'ensemble des filières agricoles, et appeler à une réponse européenne à la hauteur du changement d'époque auquel notre agriculture est désormais confrontée.



La Foire aux propositions

C'est de saison. La Foire de Châlons qui vient d'ouvrir ses portes pour la 80^e fois est le temple des bonnes affaires. Auto, ameublement, gastronomie et gourmandises mais aussi gadgets et objets en tous genres... Une Foire, c'est aussi l'endroit où les camelots rivalisent d'ingéniosité et de bagout pour vendre l'objet qu'il vous faut absolument posséder. Et aux meilleurs d'entre eux, impossible de résister.

Outre les divertissements et les concerts, la Foire est aussi devenue le rendez-vous politique de la rentrée. Après les ministres qui, comme Catherine Vautrin cette année, ouvrent le bal dès l'inauguration, les allées châlonnaises voient désormais défiler tout ce qui se fait de mieux en matière d'animal politique.

Et à quelques mois seulement des élections présidentielles, la deuxième foire agricole de France devient un passage public et médiatique privilégié pour se faire voir et entendre des futurs électeurs. Les jurisprudences Sarkozy, Hollande, et Macron, qui ont tous trois inauguré leur campagne présidentielle entre veaux et tracteurs dans la Marne, donnent des idées aux prétendants à leur succession. Pas moins de 7 candidats déclarés sont déjà attendus, sans compter celles et ceux qui font durer un faux suspense.

Certains d'entre eux et leurs lieutenants n'ont toutefois pas attendu la rentrée pour mettre en route la foire aux promesses. Un concours d'idées démagogiques qui s'apparentent plus à de la publicité mensongère qu'à des propositions sensées : "congé amitié", annulation pure et simple de la dette du pays (600 milliards d'euros), attaques sur les "milliardaires nuisibles"... la Foire aux petites phrases ne fait que commencer !

BENJAMIN BUSSION



le regard de Faro.

MALUS ÉCOLOGIQUE POUR LES ARTICLES DE LA FAST FASHION



Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



Juridique. Le cadre juridique du crédit à la consommation a été réformé par une ordonnance prise en septembre 2025.

Réforme du crédit à la consommation



Le régime juridique du crédit à la consommation a été modifié par une ordonnance de septembre 2025.

La réforme s'appliquera à compter du 20 novembre 2026. Sauf exception, les contrats de crédit en cours

resteront régis par la réglementation antérieure.

■ La réforme place la plupart des crédits sous la réglementation du crédit à la consommation.

Actuellement en effet, les crédits d'un montant compris entre 75 000 euros et 100 000 euros, très répan-

pus, ne sont pas soumis à la réglementation protégeant les consommateurs (information, évaluation de la solvabilité, publicité...). Il en est de même des crédits inférieurs à 200 euros (« mini-crédits »).

■ Toutes les opérations de crédit jusqu'à 100 000 euros

relèveront désormais du Code de la consommation.

Les « crédits gratuits » seront ainsi soumis à la réglementation (crédits sans intérêt ni frais et dont la durée de remboursement ne dépasse pas trois mois), avec cependant des dérogations (absence d'évaluation de la solvabilité, mentions limitées dans les publicités ; Code de la consommation, article L 312-4-1 nouveau).

Les facilités de caisse (découvert remboursables dans un délai d'un mois) seront également soumis au Code de la consommation.

■ Seront en revanche écartés de la réforme, sauf pour les grandes entreprises, les paiements différés lorsque le paiement est exécuté dans les 50 jours et que les retards de paiement ne donnent lieu à aucun intérêt ou à des frais limités.

Ordonnance 2025-880 du 3 septembre 2025 ; décret 2026-105 du 19 février 2026.

Juridique. La réforme du crédit à la consommation modifie, à compter du 20 novembre 2026, la réglementation applicable aux découverts bancaires, y compris pour les autorisations de découvert en cours à cette date.

Nouvelles règles pour les découverts en comptes

La réforme du crédit à la consommation aménage la réglementation des découverts en comptes à partir du 20 novembre 2026 (autorisations de découvert en cours à cette date).

■ Actuellement, les règles diffèrent selon le délai de remboursement. Tous les découverts seront désormais soumis aux règles du crédit à la consommation et à une même réglementation spécifique.

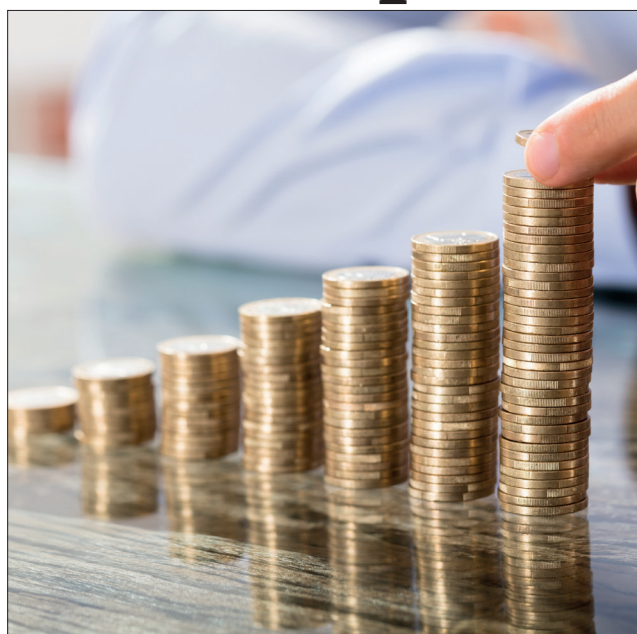
■ La banque peut prévoir au contrat une faculté de résilier une autorisation de découvert ou de réduire son niveau. Pour un découvert à durée indéterminée, un préavis d'au moins deux mois doit être respecté et l'emprunteur doit en être informé par écrit.

Pour un découvert à durée déterminée, le préavis sera

d'au moins trente jours, l'emprunteur devant en être informé selon les modalités prévues au contrat.

■ En cas de réduction du niveau d'une autorisation de découvert, l'emprunteur aura désormais la possibilité de rembourser, avant l'engagement d'une procédure d'exécution, le montant utilisé au-delà du nouveau plafond. Le remboursement pourra être effectué en douze mensualités avec le même taux d'intérêt que celui de l'autorisation de découvert. L'emprunteur pourra également proposer un délai de remboursement plus court.

■ En cas d'annulation ou de réduction d'un découvert tacitement autorisé (ou « dépassement »), la banque devra la notifier à l'emprunteur avec un préavis d'au moins trente jours. L'emprunteur aura la



possibilité de rembourser avant l'engagement d'une procédure d'exécution

Code de la consommation, articles 312-84 et suivants

Agenda

Septembre 2026

MARDI 15

■ Employeurs de moins de 50 salariés au paiement mensuel des cotisations sociales : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sur les salaires d'août payés en août ou septembre.

■ Impôt sur les sociétés : télépaiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance le 20 août. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 euros.

■ Entreprises soumises à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : télépaiement du second acompte au titre de l'année 2026. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de la CVAE de l'année précédente ne dépasse pas 1 500 euros.

VENDREDI 25

■ Solde d'impôt sur le revenu : le solde éventuel d'impôt sur le revenu est prélevé automatiquement sur le compte bancaire du contribuable. Si le solde est inférieur ou égal à 300 euros, un seul prélèvement est effectué le 25 septembre. Si le solde est supérieur à 300 euros, le prélèvement est effectué en quatre fois, les 25 septembre, 26 octobre, 25 novembre et 28 décembre 2025.

MARDI 30

■ Micro-entreprises : option des entrepreneurs individuels pour le régime des micro-entreprises (ou auto-entrepreneurs) à compter du 1er janvier 2027 (Urssaf).

Délais variables

■ Télépaiement de la TVA afférente aux opérations d'août.

■ Sociétés : les dividendes votés par l'assemblée générale doivent être payés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être demandée au président du tribunal de commerce.

En bref

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles

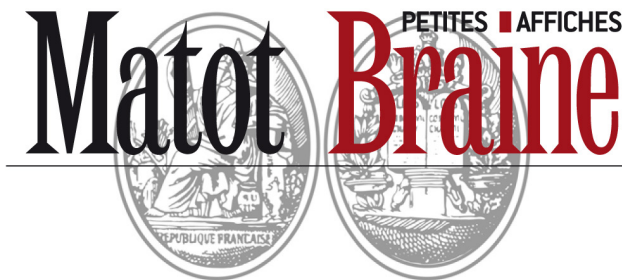
Tout ce qui se passe ici,
dans ma région s'écoute sur



Ma radio locale.



Le média qui vit comme nous, ici.



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Offres de reprise



Administrateurs Judiciaires
inscrits sur la Liste Nationale

SELAS VERMUE
Maitre Stéphane VERMUE
Administrateur Judiciaire

RECHERCHE PARTENAIRES / REPRENEURS

AGINODE FRANCE

FOURNISSEUR D'INFRASTRUCTURES TELECOMS
La conception, la fabrication et la commercialisation de matériels
Implantation : ARDENNES (08)
Chiffre d'affaires HT au 31/12/ 2025 : 40.889.509,00 €
Personnel : 116

COMMENTAIRES :

Cette société exploite une activité de fournisseur d'infrastructures. Il est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation des câbles notamment aux applications d'infrastructures de réseaux de locaux (LAN), et applications Smart'.

Production : Câbles Cat. X LAN Cuivre, Fibre, Câbles Hybrides (Cuivre/ Fibre Optique) et Câbles électriques spécifiques.

Actif Immobilier en propriété : Le site industriel de Fumay (08)

Date du redressement judiciaire : 2 Juillet 2026

La date limite de dépôt des offres de reprise / partenariat est fixée au :

Vendredi 11 septembre 2026 à 11H00

L'accès à la Data Room sera donné sur transmission d'un engagement de confidentialité signé, d'une pièce d'identité et d'un extrait k-bis pour les sociétés demanderesses.

CONTACT : Maître Stéphane VERMUE, 1 rue de Lorraine - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES - Tel : 03 23 05 64 44 - Email : ajsv@reajir.fr
M2609611



Administrateurs Judiciaires
inscrits sur la Liste Nationale

SELAS VERMUE
Maitre Stéphane VERMUE
Administrateur Judiciaire

RECHERCHE PARTENAIRES / REPRENEURS

AGINODE CONNECT

FOURNISSEUR D'INFRASTRUCTURES TELECOMS
(Fibres optiques, Réseaux mobiles, services et solutions digitales)
Implantation : ARDENNES (08)
Chiffre d'affaires HT au 31/12/ 2025 : 16.939.395 €
Personnel : 122

COMMENTAIRES :

Cette société exploite une activité de fournisseur d'infrastructures télécoms. Elle propose une offre de composants passifs de base du réseau aux opérateurs, installateurs et FAI, qui s'articule autour de trois piliers principaux : le réseau fibre optique extérieur, les réseaux mobiles) et les répartiteurs optiques pour les salles d'interconnexion (Telco et DataCenter)

Production : boîtiers d'interconnexion et leurs composants, armoires, baies optiques et modules d'interconnexion, et services d'injection plastique et tôlerie.

Actif immobilier en propriété : Le site industriel de Vigne-aux-Bois (08)

Date du redressement judiciaire : 2 Juillet 2026

La date limite de dépôt des offres de reprise / partenariat est fixée au :

11 septembre 2026 à 11H00

L'accès à la Data Room sera donné sur transmission d'un engagement de confidentialité signé, d'une pièce d'identité et d'un extrait k-bis pour les sociétés demanderesses.

CONTACT : Maître Stéphane VERMUE, 1 rue de Lorraine - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tel : 03 23 05 64 44 - Email : ajsv@reajir.fr

M2609610



L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE

S.A.S. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777

Société du groupe Legalnet

Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS

Tél. : 03.26.40.21.31 - Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Président et directeur de la publication :

S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 0431 187408

Procédures adaptées

Fédération Départementale d'Energies des Ardennes

Avis d'appel à la concurrence

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, Zone le Pêcher - 08440 LUMES - Tél. : 03.24.59.45.28 - Courriel : fdea08@fdea.fr

PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée avec possibilité de recours à la négociation.

OBJET DU MARCHÉ : Etudes et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur géographique du Sud Est des Ardennes.

Ce marché forme un accord cadre au sens du droit communautaire, passé avec un seul opérateur et se réalisera par bons de commande.

DURÉE DU MARCHÉ : 1 an reconductible 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2027.

PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS : Non.

LIEU D'EXÉCUTION : Communes du secteur du Sud Est des Ardennes.

CONDITIONS DE JUGEMENT PAR ORDRE D'IMPORTANCE : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RC.

Attention : Une visite de chantier est fixée le jeudi 17 et/ou mardi 22 septembre 2026 à 10h00 (voir 6.1 du RC).

DOSSIERS DE CONSULTATION À RETIRER PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SUR LE SITE : <https://www.marches-securises.fr>

LIEU DE RÉCEPTION DES OFFRES : Les candidats devront transmettre leur offre par voie électronique sur le site suivant : <https://www.marches-securises.fr>

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Le 16 octobre 2026, à 12 heures.

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS : M. Maquin Loïc, Attaché territorial (03.24.59.45.28).

DATE D'ENVOI À LA PUBLICITÉ : Le 31 août 2026.

M2609744

Tous les appels d’offres de votre département sur matot-braine.fr

Procédures adaptées

Commune de Saint-Germain-la-Ville

Avis d’appel public à la concurrence

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de Saint-Germain-la-Ville, Mairie - 51240 SAINT-GERMAIN-LA-VILLE.

OBJET DE LA CONSULTATION : Aménagement rue de Beaumont, trottoirs rue de Chalons et réfection voie Berger.

MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

INFORMATION : Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur> , sous la référence 2026-02.

L'information contenue dans le présent avis ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 14 septembre 2026 à 12 h 00

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : Le lundi 24 août 2026 M2609686

Vente aux enchères

SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST

Société d'Avocats

Siège : 16 cours d'Ormesson

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Cabinets secondaires :

48 rue Ponsardin - 51100 REIMS

50 rue Raymond Poincaré - 54000 NANCY

81 avenue Foch - 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mardi 6 octobre 2026 à 10h00

Sur la commune de SEZANNE (Marne)

- Maison à usage d’habitation située 23 rue de Paris, cadastrée Section H 1737 lieudit « Rue de Paris » pour 1a 48 ca ;

- Parcelle en nature de bois taillis, cadastrée Section A 61 lieudit « Les Riches Roses » pour 1a 99ca.

A l'audience des criées qui se tiendra par-devant le Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), 2 quai Eugène Perrier, le mardi 6 octobre 2026 à 10h00, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur :

- d'une maison à usage d'habitation comportant :
 - Au rez-de-chaussée : Séjour, cuisine, 3 chambres, salle de bains (douche, lavabo, wc), cour, abri + wc en extérieur ;
 - Au 1^{er} étage : Séjour, cuisine, 2 chambres, salle de bains (douche, lavabo, wc) ;
 - Au 2^e étage : Grenier ;
 - 2 caves en sous-sol ;
- Etat de vétusté nécessitant des travaux de remise en état (toiture, plafonds...).
2. une parcelle en nature de bois taillis, cadastrée A 61, d'une superficie de 199 m².

Biens libres d'occupation.

Sur la poursuite de Monsieur le Comptable du Pôle de Recouvrement Spécialisé de la Marne, dont les bureaux sont situés Cité Administrative Tirlot, 5 rue de la Charrière - 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX ;

Créancier poursuivant la saisie immobilière de l'immeuble, ayant pour avocat Maître Pierre DEVARENNE, avocat inscrit au barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE.

MISE À PRIX (EN UN SEUL LOT) : 60.000 €EUROS

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente déposé au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE.

On ne peut enchérir que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Consignation pour enchérir par chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA d'un montant de 6.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- Au Cabinet SELAS DEVARENNE ASSOCIES GRAND EST (eMail : contact@devarenne-avocat.com - Tél. : 03.26.68.71.70) ;

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE où est déposé le cahier des conditions de vente.

Les visites seront organisées par Maître Nathalie LARCHER, commissaire de justice (Tél. : 03.26.74.14.97).

Signé Maître Pierre DEVARENNE.



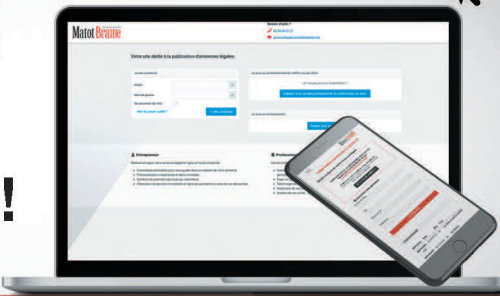
M2609644

PETITES AFFICHES

Matot Braine

CHAMPAGNE-ARDENNE

annonces.matot-braine.fr



Votre solution
100 % digitale !

VOTRE ATTESTATION DE PARUTION IMMEDIATE
24h/24 et 7j/7 !

Marne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

D.L.J.

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 août 2026, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : D.L.J.

Forme : Société Civile Immobilière (SCI)

Objet : L'acquisition de tous terrains ou immeubles, ainsi que l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens, et de tous autres immeubles bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

Siège social : 7, chemin des Tisserands, 51110 POMACLE

Capital social : 1 000 euros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Augusto MOREIRA FERNANDES, demeurant 7, chemin des Tisserands, 51110 POMACLE

Clause d'agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés

Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de Reims. Pour avis.

M2609632

COGEP

REIMS

03 26 86 72 98

21 rue Courmeaux - 51100 REIMS

<http://www.cogep.fr>

SCI IMMOBILIERE

BJMO

Société civile immobilière au capital de 5 000 euros

Siège social : 85 rue Gambetta, 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à REIMS du 07 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI IMMOBILIERE BJMO

Siège social : 85 rue Gambetta, 51100 REIMS

Objet social : - toutes opérations immobilières, mobilières et/ou financières, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

- l'acquisition, la vente, l'échange, l'apport, la détention par tout moyen, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit de biens et droits immobiliers au profit de tiers, des associés, ou de structures détenues directement ou indirectement par lesdits associés ;
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou garanties nécessaires ;
- la constitution d'hypothèques, privilèges, cautions réelles ou toutes garanties portant sur les biens sociaux, dans l'intérêt de la société ;
- le support de transmission, d'organisation et de détention patrimoniale des biens et droits appartenant à la société ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Bryan MINOT demeurant 85 rue Gambetta, 51100 REIMS

Monsieur Jérémy OUDIN demeurant 19 rue de la Goulette, 51100 REIMS

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés,

agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis La Gérance

M2609279

QUILLES

Par acte SSP du 01/06/2026, il a été constitué une SASU dénommée : QUILLES. SIÈGE SOCIAL : 1 rue du Tambour - 51480 NEUVILLE AUX LARRIS. CAPITAL : 1.000 €. OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger : Négoce, achat, vente, importation, exportation, distribution et commercialisation de vins tranquilles, vins effervescents, spiritueux, bières, cidres, boissons alcoolisées et non alcoolisées. Développement, création, exploitation et commercialisation de marques de boissons et de produits alimentaires. Activités d'agent commercial, intermédiaire de commerce, apporteur d'affaires et représentation commerciale dans les secteurs des vins, boissons alcoolisées et non alcoolisées. Prestations de conseil en développement commercial, marketing, communication, stratégie de marque et export. Conception, création et commercialisation d'étiquettes, packagings et supports promotionnels. Organisation de dégustations, événements, opérations promotionnelles et manifestations liées à l'univers des boissons. Commercialisation de tous produits et services ayant un rapport direct ou indirect avec les vins, boissons alcoolisées ou non alcoolisées.

PRÉSIDENT : DALINI GROUPE, SARL, au capital de 75.000 €, 1 rue du Tambour - 51480 NEUVILLE AUX LARRIS, 105 840 557 R.C.S. de REIMS, représentée par M. Julien LIMAR.

ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGREMENTS : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de REIMS.

M2609631

FCA

Par ASSP en date du 28/07/2026, il a été constitué une SASU dénommée : FCA. Siège social : 48 Rue Lesage 51100 Reims. Capital : 1000 €. Objet social : La vente et le commerce en magasin de cigarettes électroniques et articles de vapotage, exclusivement neufs.

Président : Monsieur Franklin Duée, demeurant 48 Rue Lesage 51100 Reims élu pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de REIMS.

M2609032

COMETHIS

EXPERTISE COMPTABLE

SELECT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 20/08/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SELECT

Objet social : Le commerce de détail alimentaire sur éventaire et marché

Siège social : 2 RUE DU 14 JUILLET, 51500 VILLE EN SELVE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Président : HOLDING AVD, SAS au capital de 440 000 €, ayant son siège social 2 RUE DU 14 JUILLET 51500 VILLE EN SELVE, immatriculée sous le n°108875303 au RCS de REIMS

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à un droit de vote en assemblée générale

Clause d'agrément : Les cessions sont libres entre associés

Le président

M2609640

Octav

Société d'Avocats

8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

DK REIMS

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 40-42 Place Drouet d'Erlon 51100 REIMS

En cours d'immatriculation R.C.S. Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée signé par voie de signature électronique via DocuSign © conformément à l'article 1367 du Code civil en date du 21/08/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : DK REIMS.

SIÈGE SOCIAL : 40-42 place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : Restauration rapide, coffee shop, bar avec ou sans alcool, restaurant, traiteur, épicerie, sandwicherie, le tout sur place ou à emporter, vente de tous produits liés au service et à la préparation des boissons, vente de tous produits promotionnels liés à l'activité. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

GÉRANCE : M. Loïc SAVOYEN, demeurant 14 rue Edouard Estiez - 51420 WITRY LES REIMS et M. Luc SAVOYEN, demeurant 1 rue Roland Dorgeles - 51100 REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis.

M2609651

BS

BLANCHARD-SCHMITT

AVOCAT & CONSEIL

RUCHER

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue de l'Arbalète 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Reims du 24/08/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : RUCHER

Siège social : 1 rue de l'Arbalète, 51100 REIMS

Objet social : la vente de toute production agricole ; l'achat et la vente de tout produit alimentaire ; l'activité de plats préparés à emporter ou à consommer sur place.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Présidence : Monsieur Romaric ORTIS, demeurant 1 rue des Hirondelles, 57690 GUINGLANGE.

Direction générale : Monsieur Jean LUKATSCHEWITSCH, demeurant 2 bis route de Givrycourt, 57670 ALBESTROFF.

Transmission des actions : la cession des actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; chaque action donne droit à une voix.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Reims.

Pour avis Le Président

M2609674

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

ARVINEA

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 rue des Chaumes
51530 MARDEUIL
R.C.S. : En cours d'immatriculation
au R.C.S. de Reims

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à MARDEUIL du 25
août 2026, il a été constitué une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

FORME SOCIALE : Société par
actions simplifiée unipersonnelle.

DÉNOMINATION SOCIALE :
ARVINEA.

SIÈGE SOCIAL : 4 rue des Chaumes
- 51530 MARDEUIL.

OBJET SOCIAL : La société a pour
objet en FRANCE et à l'étranger :

- Le négoce, l'exportation,
l'importation, l'achat et la vente de vin
en vrac et en bouteille y compris vins
d'appellation contrôlée CHAMPAGNE ;
- L'achat, la vente, prospection
commerciale de tous produits et
accessoires destinés à la fabrication,
la conservation, la commercialisation
de vins, spiritueux et en général de
tous produits ressortant des activités
vini-viticole et agricoles ou autres, ainsi
que toutes prestations relatives à leur
promotion et à leur mise en avant ;

- La vente, et éventuellement
la transformation, conformément
aux usages agricoles, des produits
s'appliquant plus particulièrement à
la culture de vignobles, la production
de raisins, la vinification, l'élevage,
le conditionnement et la vente du vin
produit sur l'exploitation, ainsi que les
activités annexes se rapportant à la
vendange et la vente de raisins ;

- Toutes opérations industrielles,
commerciales et d'accompagnement
se rapportant à la manipulation et à la
commercialisation de toutes boissons
provenant ou non de la champagne,
tels que vins, alcools et spiritueux de
toute nature ;

- L'exploitation de toutes marques et
procédés de fabrication ;

- Le conseil, l'accompagnement
commercial et l'assistance de tous
opérateurs de la filière viti-vinicole ;

- La fabrication, la vinification et
l'élaboration de vins effervescents,
notamment dans le cadre du statut de
Négociant-Manipulant (NM) tel que
défini par la réglementation applicable
en matière de vins de Champagne ;

- Toutes prestations viticoles,
vinicoles, administratives,
d'entreposage et stockage réalisées au
profit, notamment, de tiers ;

- L'exercice, sous le statut
d'entrepositaire agréé, de toute activité
de réception, détention, transformation,
conditionnement et expédition de
produits vitivinicoles en régime
suspensif de droits d'accises, ainsi
que toutes formalités douanières s'y
rattachant ;

- La prise, la gestion et la détention
de participations par voie d'apport,
d'achat, de souscription ou autrement
dans toutes sociétés françaises ou
étrangères, quels que soient leur objet
social, leur forme ou leur activité ;

- Toutes prestations de service au
profit des sociétés dans lesquelles
elle détient une participation en
matière de gestion, dans les domaines
administratif, comptable, financier,
informatique, commercial ;

- Toutes opérations de trésorerie
avec les sociétés filiales autorisées par
le Code Monétaire et Financier ;

- L'acquisition, la gestion et, plus
généralement, l'exploitation par bail,
location ou autrement, de tous biens
ou droits immobiliers à quelque
endroit qu'ils se trouvent situés, dont
elle peut devenir propriétaire par
voie d'acquisition, de construction,

- L'obtention de toutes ouvertures de
crédit, prêts ou facilités de caisse, avec
ou sans garantie hypothécaire destinés
au financement des acquisitions ou au
paiement des coûts d'aménagement,
de réfection ou autres à faire dans les
immeubles de la Société ;

- L'acquisition et la vente de tous
immeubles en marchand de biens ;

- La réalisation sur tous terrains de
travaux de viabilité, voiries et réseaux
divers, leur division et leur vente par lots,
et généralement toutes opérations de
lotissements de terrains et opérations
quelconques se rattachant directement
ou indirectement à cet objet ;

- L'édification sur tous terrains d'un
ou plusieurs bâtiments et leur vente
en bloc ou par locaux, et généralement
toutes opérations quelconques se

rattachant directement ou indirectement
à cet objet ;

- Et, plus généralement, toutes
opérations industrielles, commerciales,
financières, mobilières ou immobilières
se rattachant directement ou
indirectement à l'objet ci-dessus ou
à tout objet similaire ou connexe, de
nature à en faciliter l'extension ou le
développement.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux
décisions collectives sur justification
de son identité et de l'inscription en
compte de ses actions au jour de la
décision collective.

Sous réserve des dispositions
légales, chaque associé dispose
d'autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions,
à l'exception des cessions aux
associés, sont soumises à l'agrément
de la collectivité des associés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, composé
de 100 actions de 10 € chacune.

PRÉSIDENT : Monsieur Antoine,
Christian, Claude VALTON né le 21
janvier 2001 à EPERNAY (51)
de nationalité Française, demeurant 4 rue
des Chaumes - 51530 MARDEUIL.

Immatriculation de la société au
Registre du Commerce et des Sociétés
de REIMS.

Pour avis : Le président.

M2609718

Etude de Maîtres Agnès
MELIN et Benoît MOITTIÉ
Notaires associés à EPERNAY
(51200), 9 rue Jean Chandon Moët

IMMOPROY

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Benoît
MOITTIÉ, Notaire associé, membre
de la société «Agnès MELIN et Benoît
MOITTIÉ, Notaires, associés d'une
société à responsabilité limitée titulaire
d'un Office notarial», dont le siège
est à EPERNAY (51200), 9 rue Jean
Chandon Moët, le 25 août 2026 a été
constituée une société à responsabilité
limitée :

DÉNOMINATION : IMMOPROY.
SIÈGE SOCIAL : EPERNAY (51200),
8 chemin de la Ferme des Forges.

DURÉE : 99 années à compter de
son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros
(1.000,00 €).

OBJET : L'acquisition, la propriété,
l'administration, la gestion, l'exploitation
par voie de location ou autrement,
de tous immeubles, biens et droits
immobilier ; La location meublée
touristique ; La mise à disposition à
titre gratuit au profit des associés des
biens et droits immobiliers dont est
propriétaire la société ; L'aliénation des
immeubles ou droits immobiliers dont
est propriétaire la société, au moyen
de vente, d'échange ou d'apport en
société. Pour réaliser cet objet, la
société pourra notamment : Prendre ou
donner à bail. Et généralement, toutes
opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières,
pouvant se rattacher directement ou
indirectement à l'objet ci-dessus ou à
tous objets similaires ou connexes, de
nature à favoriser son extension ou son
développement.

CESSIONS DE PARTS : Les
cessions entre associés et leurs
descendants ou ascendants.

La société sera immatriculée au
registre national des entreprises et au
R.C.S. de REIMS.

Les gérants de la société sont :
Monsieur Alexandre PROY et Madame
Lucille PROY-GOULARD, demeurant
ensemble à EPERNAY (51200), 8
chemin de la Ferme.

Pour avis : Le Notaire.

M2609705

RÉDACTION

BUSSON Benjamin
03.26.08.38.31

DESANTI Nastasia
03.26.08.38.32

redaction.pamb@legalnet.org



JULIA MIANO
AVOCAT À LA COUR

HOLDING SU

Société de Participations Financières
de Profession Libérale de Médecin
à responsabilité limitée

Capital social : 10 000,00 €

Siège social :
11 rue des Écrevées 51100 REIMS

Suivant ASSP en date du 24/08/2026,
il a été constitué la société suivante :

Forme : SPFPL à responsabilité
limitée (Société de Participations
Financières de Profession Libérale de
Médecin à responsabilité limitée)

Dénomination sociale : HOLDING SU
Capital social : dix mille euros (10
000,00 €)

Objet social :
La Société a pour objet en France et
dans tous pays :

- la prise de participations et la
détention de parts ou d'actions dans
des sociétés d'exercice libéral et de
groupement de droit étranger ayant
pour objet l'exercice de la profession de
médecin gynécologue ;

- la gestion de ces participations ;
- et plus généralement toutes
opérations civiles, financières,
mobilières et immobilières pouvant se
rattacher directement à l'objet social
de nature à favoriser directement
ou indirectement le but poursuivi
par la Société, dans le respect des
dispositions du Code de la Santé
Publique.

Siège social : 11 rue des Écrevées
51100 REIMS
Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation.

Gérance : Monsieur Stéphane
URRUTIAGUER, né le 24/06/1976 à
ENGHIEN-LES-BAINS (95), domicilié
11 rue des Écrevées 51100 REIMS,
de nationalité française, médecin
gynécologue.

La société est immatriculée au RCS
de REIMS et la cession d'actions à un
tiers est soumise à agrément.

Pour avis et mention le gérant
M2609681

SCI BUISSONNETS

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI
BUISSONNETS.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL : 1.000 €.

SIEGE SOCIAL : 2 impasse Henrion

- 51360 PRUNAY.

APPORTS : En numéraire : 1.000 €.

OBJET : La société a pour objet :
L'acquisition, la construction, la mise en
valeur, l'administration, l'exploitation,
la gestion par location ou autrement
de tous immeubles, terrains et biens
immobiliers ; Eventuellement et
exceptionnellement, l'aliénation du ou
des immeubles devenus inutilés à la
société au moyen de vente, d'échange
ou d'apport en société.

DURÉE : 99 années à compter de
son immatriculation au Registre du
Commerce et des Sociétés.

GERANTS : Madame Lola DUMONT,
2 impasse Henrion - 51360 PRUNAY &
Monsieur Damien GRASSET, 2
impasse Henrion - 51360 PRUNAY.

R.C.S. : REIMS.

Pour avis.

M2609756

RGa-BAT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros

Siège social :

7 RUE PIERRE SALMON
51430 BEZANNES

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à Reims du 19 août 2026,
il a été constitué une société présentant
les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à
responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : RGA-BAT

Siège social : 7 RUE PIERRE

SALMON, 51430 BEZANNES

Objet social : Maçonnerie générale,
travaux d'isolation thermique par
l'extérieur (ITE), pose de carrelage,
pose de briques de parement

Durée de la Société : Quatre-vingt
-dix-neuf ans à compter de la date
de l'immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur YILDIRIM Erkan,
demeurant 7 rue Michel Laval 51100
Reims assure la gérance.

Immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
de REIMS-51100.

Pour avis : La Gérance

M2609717

OXALIS ASSOCIES

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du
24/08/2026, il a été constitué une SARL
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : OXALIS
ASSOCIES

Objet social : Maitrise d'œuvre,
Assistance à Maitrise d'ouvrage,
Pilotage et la Conduite de chantiers,
Économie de la construction,
Management de projets, conseil,
gestion et le développement
commercial, relatif à la construction ou
gestion d'immeubles ou à tout acteur de
l'acte de bâtir.

Siège social : 13 rue des Prés, 51480
OEUILLY

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de REIMS

Gérance : M. MASSON Arnaud 13
rue des Prés 51480 OEUILLY

Arnaud MASSON

M2609702

SAGES FEMMES
VITRY
LE FRANÇOIS

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du
24/08/2026, il a été constitué une SCM
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAGES
FEMMES VITRY LE FRANÇOIS

Sigle : SFVLF

Objet social : Mise en commun
des moyens utiles à l'exercice de la
profession afin de faciliter l'exercice
libéral professionnel de ses membres,
notamment par la mise à disposition de
locaux, matériels, meubles et personnel
à usage professionnel, ainsi que
l'entretien de ces biens, le financement
et le règlement des dépenses de la
société et leur répartition entre les
associés.

Siège social : 11 rue Aristide Briand,
51300 VITRY LE FRANCOIS
Capital : 200 €

Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de CHALONS
-EN-CHAMPAGNE

Gérance : M^{me} LAMRABET
Mélissa 115 rue Saint Louvent 51300
FRIGNICOURT

Mélissa LAMRABET

M2609725

MODIFICATION

DE STATUTS



CAP Formalités
Conseils et Solutions

CHRISTELLE POTIER
christellepotier51100@gmail.com
06.60.19.80.19

SCI
DES PINS D'ALEP

SCI au capital de 198 183,72 €

Siège social : 1 Place de la Mairie
51490 BEINE NAUROY

RCS de REIMS n°424 456 416

Transfert de siège

L'AGE du 18/06/2026 a décidé le
transfert du siège social au 8 impasse
de la Justice, 51100 REIMS à compter
du 18/06/2026.

Mention : RCS de REIMS
M2609647



FCN Epervay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

JCD HOLDING

SARL au capital de 1 312 250 €

6 rue de Tours-sur-Marne

51150 BOUZY

RCS REIMS 509 382 461

Avis de modification

Aux termes d'une décision en date du
13 novembre 2025, l'Associé Unique a
pris acte de la démission de M^{me} Maëlle
BESCOND épouse DELAVENNE de
ses fonctions de co-gérante à compter
du 13 novembre 2025.

Pour avis : La gérance.

M2608683



ACISROC 99705

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 26 rue Macquart

51100 REIMS

RCS de REIMS n°978 137 487

Transfert de siège

En date du 16/08/2026, le président
a décidé le transfert du siège social au
«CHEZ LOREM AVOCATS», 1 impasse
Lundy, 51100 REIMS à compter du
16/08/2026.

Mention : RCS de REIMS
M2609545

E.A.R.L. LAPIE
ET MAILLIET

au capital de 209.325,00 €

1 rue du Roculot 51360 VAL DE
VESLE

343 614 335 RCS REIMS

Avis de modification

Aux termes d'une AGE en date
du 28/05/2026, les associés ont
décidé d'étendre l'objet de la société
à toute production et le cas échéant
la commercialisation d'énergies
renouvelables notamment l'exploitation
de panneaux photovoltaïques, à
compter, rétroactivement du 24
avril 2025, et ont nommé M^{me} Sylvie
LAPIE-MAILLIET, demeurant à 1 rue
du Roculot 51360 VAL DE VESLE,
gérante pour une durée indéterminée
en remplacement de M. Olivier LAPIE,
démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

M2609581

FIDALIS
COURTAGE

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 16 rue des Telliers

51100 REIMS

999 400 658 RCS REIMS

- Du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire en date du 20
août 2026,

- Du certificat de dépôt des fonds
établi le 21 août 2026,

- Du procès-verbal des décisions de la
Présidente du 24 août 2026 constatant
la réalisation de l'augmentation de
capital à compter du 21 août 2026,

Il résulte que le capital social a été
augmenté d'un montant de 200.000
euros par émission de 200.000 actions
nouvelles de numéraire, et porté de
10.000 euros à 210.000 euros.

M2609677



ESALINK GROUP

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 2, rue Jules Méline

51430 BEZANNES

RCS de REIMS n°953 718 855

Transfert de siège

En date du 30/06/2026, l'associé
unique a décidé le transfert du siège
social au 222, rue Louis Victor de
Broglie, 51430 BEZANNES à compter
du 30/06/2026.

Mention : RCS de REIMS
M2609606

Creapharm
Bioservices

Société par actions simplifiée
unipersonnelle

Au capital de 2.318.376 euros

Avenue Robert Schuman

51100 Reims

851 817 676 RCS Reims

Par décisions de l'associé unique en
date du 20 août 2026, il a été décidé :
- d'augmenter le capital social par
élévation de la valeur nominale des
actions, par compensation de créances,
- puis de réduire le capital social par
diminution de la valeur nominale des
actions, afin d'apurer les pertes et de
doter une réserve spéciale indisponible.

À l'issue de ces opérations, le capital
social est fixé à 1.761.965,76 €.

Mention RCS Reims
M2609638

CIME

SCI au capital de 1.000 Euros

Siège social :

18 rue de Tilsitt - 75017 PARIS

949 462 550 R.C.S. de Paris

Le 04/08/2026, la décision unanime
des associés a décidé de :
- Nommer gérants M^{me}.
LAVAYSSIÈRE épouse LOILLIER
Alexandra, demeurant 13 rue de
Cernay - 51100 REIMS et M. LOILLIER
Mickaël, demeurant 13 rue de Cernay
- 51100 REIMS, en remplacement de
M. LAVAYSSIÈRE Maxime, à compter
du 04/08/2026 ;

- Transférer le siège social 13 rue de
Cernay - 51100 Reims, à compter du
04/08/2026.

Objet : L'acquisition d'immeubles,
l'administration et la gestion par location
ou autrement desdits immeubles, et, à
titre exceptionnel, leur cession, et ce,
soit au moyen de ses capitaux propres
soit au moyen de capitaux d'emprunt,
ainsi que de l'octroi, à titre accessoire
et exceptionnel, de toutes garanties à
des opérations conformes au présent
objet civil et susceptibles

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

SETTI TRANSPORT

SETTI TRANSPORT, SARL au capital de 10.000 €, siège social : 12 rue Paul Grojeanne - 51100 REIMS, 519 946 933 R.C.S. de REIMS. Le 26/06/2026, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 7 rue Etienne Oehmichen - 51100 REIMS, à compter du 24/06/2026. Modification au R.C.S. de REIMS. M2609556

ALL STELLITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 place de la République - Résidence Les Buissonnets, 51350 Cormontreuil
479 523 573 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 22 juillet 2026, la société GAPA, SARL au capital de 1 000 euros, siège 21 rue de la Paix, 51350 Cormontreuil, 980 117 980 RCS Reims, associé unique, a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique (EURL) à compter du 22 juillet 2026, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter le texte des statuts qui régissent désormais la société.
La dénomination de la société, son siège, son objet, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, désormais divisé en 100 parts sociales de 50 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaires les publications suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la société était dirigée par :
Président : Madame Juliette MOKOTOWITCH, demeurant 9 rue Aristide Briend, 51350 Cormontreuil.
Sous sa nouvelle forme d'EURL, la société est gérée par :
Gérant : Madame Juliette MOKOTOWITCH, demeurant 9 rue Aristide Briend, 51350 Cormontreuil.
Mention sera faite au RCS de Reims. Pour avis la Gérance.
M2609678

SARL « VOET ENGRAIS »
Suite à l'annonce n° M2603427 parue le 17 mars 2026, il convenait de lire : La société «SALUSTRO REYDEL», commissaire aux comptes suppléant, a démissionné de ses fonctions à effet au 31/12/2025.
M2609693

LORETTE et ASSOCIES
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

S.C.E.V THIERRY GOBILLARD
Société civile
au capital de 10 000 euros
Siège social : Chemin de Saint Antoine 51530 MARDEUIL
522 923 762 RCS REIMS

Avis de remplacement du gérant
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2026 : Madame Aline GOBILLARD, demeurant 14 rue des Clos 10450 BREVIANDES, a été nommée en qualité de gérant pour une durée de quatre (4) années, et ce à effet du 01^{er} août 2026 à 00h01 en remplacement de Monsieur Thierry GOBILLARD, démissionnaire à effet du 31 juillet 2026 à minuit.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Pour avis La Gérance
M2609694

EDIFICIO
SCI au capital de 300 €
Siège social : 4 rue François Dor 51100 REIMS
RCS de REIMS n°848 170 049
Transfert de siège
L'AGE du 25/08/2026 a décidé le transfert du siège social au 5 rue de l'île verte, 51510 FAGNIERES à compter du 10/09/2026.
Mention : RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Alexandre Diot
M2609698

COMETHIS
EXPERTISE COMPTABLE
ECORINI
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 124 RUE DE VESLE 51100 REIMS
RCS de REIMS n°901 637 363
L'AGE du 17/08/2026 a décidé le transfert du siège social au 22 PLACE DROUET D'ERLON, 51100 REIMS à compter du 17/08/2026.
Mention : RCS de REIMS
Les associés.
M2609704

Office Notarial SUD ARDENNES
Arnaud DELANNOY et Martial JACQUES
Notaires associés
27 rue Chanteraine - 08190 ASFELD
Tél. : 03.24.72.95.59 - Fax : 03.24.72.91.38
delannoyjacques@notaires.fr
« RENOM & FILS »
Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
5 rue de Vertus - 51130 VOUZY
R.C.S. Reims 802 274 795

Suivant acte reçu par Me Martial JACQUES, Notaire à ASFELD, le 06 août 2026, il a été constaté, à compter du même jour :
La nomination de Madame Sophie GAMBIER, épouse de Monsieur Aurélien RENOM, demeurant à NOVION PORCIEN (08270), 34 rue Geoffreville, en qualité de co-gérante de l'EARL «RENUM & FILS».
Pour avis : Martial JACQUES.
M2609708

O'LOCAL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 8 000 euros
Siège social :
9-11 Rue du Docteur Verron 51200 EPERNAY
902 470 871 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 20 août 2026, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestation de chef à domicile et de démonstration culinaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis : La Gérance
M2609715

YAFOK
société par actions simplifiée (société à associé unique)
au capital d'un 1 Euro
Siège social :
33 rue Saint Medard 51490 PONTFAVERGER MORONVILLIERS
SIREN : 105 464 408 R.C.S. Reims

En date du 26 août 2026, l'associé unique a décidé de :
- D'augmenter le capital social de 300.000 € par apport de titres de la société ULTIM RENOV, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 1 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 300.001 €.
Pour avis : La présidence.
M2609726

AUDEXCO
EXPERTISE COMPTABLE
REIMS – AIX EN PROVENCE – FREJUS

SPA CITY
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 13 RUE DENIS PAPIN 51100
51100 REIMS
RCS de REIMS n°920 805 934
Transfert de siège

En date du 01/07/2026, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 7 RUE DU LOUP, 51420 CERNAY LES REIMS à compter du 01/07/2026.
Mention : RCS de REIMS
M2609727

CAPFormalités
Conseils et Solutions

CHRISTELLE POTIER
christellepotier51100@gmail.com
06.60.19.80.19

EARL CARANJOT
EARL au capital de 8 000 €
Siège social : 54 rue Saint Brice 51490 PONTFAVERGER MORONVILLIERS
RCS de REIMS n°411 662 794

Avis de modification
L'AGE du 04/04/2026 a décidé à compter du 04/04/2026 de rendre effective la démission de M. CARANJOT Jean-Luc aux fonctions de co-gérant.
Modification au RCS de REIMS.
M2609748

CHAMPAGNE ARDENNE SECURITE INCENDIE
SAS au capital de 1 477 053 €
Siège social :
19, Rue Maurice PrévotEAU
Zac La NeuvilleTte - 51100 Reims
324 126 952 RCS de Reims

L'AG du 15/06/2026 a nommé à compter du même jour Commissaire Aux Comptes Titulaire : AVENTY AUDIT, SAS au capital de 800 000 €, ayant son siège social 46, Rue de Provence - Bât B 2^{ème} étage - 75009 Paris, 800 289 472 RCS de Paris, en remplacement de COGERAL.
Et a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Suppléant, AXIAL.
Modification du RCS de Reims
M2609749

FUSION

CREAPHARM BIOSERVICES
Rectificatif à l'annonce publiée dans matot-braine.fr du 17/01/2023 concernant la fusion entre CREAPHARM BIOSERVICES et LINCORP. Suite à cette opération de fusion le capital social de la société CREAPHARM BIOSERVICES s'élève à 2.318.376 € et non à 2.318.876 €, comme indiqué par erreur.
M2609586

POURSUITE D'ACTIVITE

PRESTA 2D
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
15 avenue de la Malle
51370 SAINT BRICE COURCELLES
980 524 094 R.C.S. Reims
Conformément à l'article L223-42 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au R.C.S. de REIMS.
Pour avis : La gérance.
M2609635

SARL « LBQ Nettoyage »
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
20 rue des Victimes de la Guerre 51600 SUIPPES
R.C.S. Châlons en Champagne
939 639 811

Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2026, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis : Le représentant légal.
M2609657

DERNIER CARAT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 RUE GABRIEL VOISIN, 51100 REIMS
912 837 390 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : Le Président
M2609669

DISSOLUTION DE SOCIETE

AFL

Dénomination : AFL, Forme : société civile immobilière société en liquidation, Capital social : 1000 euros, Siège social : 11 Rue Leon Tixier 51100 Reims, 943467910 RCS reims, Aux termes d'une décision en date du 15/07/2026, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 15/07/2026. Ferat AKDAG demeurant 11 Rue Léon Tixier 51100 Reims a été nommé(e) liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social de la société, adresse où doit être envoyée la correspondance. Modification au RCS de reims
M2608958

SCI DES SAULES
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 RUE DES SAULES 51390 BOUILLY
501 196 893 RCS REIMS

La dissolution anticipée de la société a été lors de l'AGE du 29/07/2026. A été nommée comme liquidateur Madame Agnès CHARBEAUX, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de la Sapinière - 08300 LE CHATELET SUR RETOURNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de REIMS.
M2609760

CLOTURE

DE LIQUIDATION

GOODNAMS
SAS au capital de 2000 €
Siège social :
3 Rue Leon Faucher 51100 Reims
939 095 113 RCS de Reims

Aux termes de l'AGE en date du 24/07/2026 les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. MANDRON Frédéric, demeurant 3 Rue Léon Faucher 51100 Reims pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Reims.
Radiation au RCS de Reims
M2609038

SNC STERCKY
Société en nom collectif en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social :
9 Bis avenue Ernest Vallé, 51200 EPERNAY
911 011 971 RCS REIMS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/07/2026, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Madame Nadia STERCKY-RAGOT, demeurant 4 Avenue Pierre Dubois, 51160 AVENAY VAL D'OR, déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet au 30/06/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS. Mention sera faite au RCS de REIMS.
Pour avis,

M2609626

« S.C.I. GUICHARD- SAINT-THOMAS »
Société Civile
Capital 192.816,00 Euros
Siège à REIMS (51100)
133 avenue de Laon
R.C.S de REIMS 451 441 943

Clôture de liquidation
Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée extraordinaire en date du 20 août 2026, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société dénommée «S.C.I. GUICHARD-SAINT -THOMAS», dont la dissolution a été publiée dans ce même journal.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.
M2609642

POISSONNERIE COMTESSE
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
11 rue l'Abbé Favret 51200 EPERNAY
Siège de liquidation :
11 rue de l'Abbé Favret 51200 EPERNAY
999 586 753 RCS REIMS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 juillet 2026 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien COMTESSE, demeurant 50 route de Mers, 76260 EU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur
M2609766

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

INTERSOL CHAMPAGNE
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
5 rue des Terres
51420 CERNAY LES REIMS
909 064 354 R.C.S. Reims

La société INTERSOL CHAMPAGNE a établi par acte sous signature privée en date du 31 mai 2026 un projet de fusion avec la société INTERSOL, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 250.000 €, dont le siège social est situé Zone Artisanale du Cheval Blanc, 21 rue Jean Walgenwitz - 57420 SOLGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 477 598 551 R.C.S. METZ.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 juin 2026 (pour la société INTERSOL CHAMPAGNE) et des 27 et 28 juin 2026 (pour la société INTERSOL) et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 29 juillet 2026 et rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société INTERSOL étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société INTERSOL CHAMPAGNE depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du tribunal de commerce de REIMS, la société INTERSOL CHAMPAGNE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis : La présidente La société INTERSOL, représentée par la société GR360 FLOORING SYSTEMS UNIPESOAL LDA elle-même représentée par son gérant, Monsieur Helder GASPAR PEREIRA.
M2609248

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Notaires de France
OFFICE NOTARIAL DES CORDELIERS
Thibaut DURAND & Angélique GILLET-PIERSON
Notaires associés

EPOUX TOILLIEZ Aménagement de régime matrimonial

Maître Thibaut DURAND Notaire à REIMS (51100) 24, rue de L'Isle (CRPCEN 51108), le 13 août 2026, a reçu un acte d'aménagement de régime matrimonial à la requête des époux ci-après identifiés :
Monsieur Bernard Henri TOILLIEZ, né à PARIS (75012), le 15 mars 1951, et Madame Odile Georgette Henriette BAUDART, née à BEÏNE-NAUROY (51490), le 9 décembre 1951, demeurant à REIMS (51100), 11bis, boulevard de la Paix, et mariés à FORGES-LES-EAUX (76440) le 8 août 1992 sous le régime de la communauté universelle.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial qui reste cependant identique.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois (3) mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Thibaut DURAND, notaire à REIMS (51100), 24, rue de L'Isle.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis : Le notaire.
M2609682

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne / Ardennes



Etude CLOVIS
notaires
Département Droit des Affaires

15 rue Clovis – 51100 REIMS
Tél. 03 26 87 71 71
etudeclovis@notaires.fr
www.etude-clovis.notaires.fr

EPOUX HART

Avis de changement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Hugo PERSEGOL, Notaire à REIMS (51100) 15 rue Clovis, le 27 juillet 2026, Monsieur Patrick Denis HART, né à FORBACH (57600) le 11 octobre 1965, et Madame Claire Jeannine BERKOVITCH, née à GRANVILLE (50400) le 6 juin 1966, demeurant ensemble à SILLERY (51500) 5 rue Genlis, mariés à la mairie de SILLERY (51500) le 28 mai 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont convenu de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution de communauté au profit du survivant des époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à dater des présentes et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande de réception ou par acte d'huissier à Maître Hugo PERSEGOL, Notaire à REIMS (51100) 15 rue Clovis.

Pour avis et mention

M2609761

AVIS DIVERS



Etude CLOVIS
notaires
Département Droit des Affaires

15 rue Clovis – 51100 REIMS
Tél. 03 26 87 71 71
etudeclovis@notaires.fr
www.etude-clovis.notaires.fr

M^{me} Josiane
NOUVIONAvis de saisine
de légataire universel
délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 24 septembre 2017, Madame Josiane Charlotte Mauricette NOUVION, veuve de Monsieur Jean André LEROY et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, demeurant à REIMS (51100) 34 passage de l'Avenir, née à REIMS (51100), le 16 août 1934, décédée à REIMS (51100), le 23 avril 2026, a institué des légataires universels.

Le procès-verbal d'ouverture et de description du testament a été établi le 17 juin 2026. Le certificat de dépôt du testament a été délivré par le Tribunal Judiciaire de REIMS (51100), le 8 juillet 2026. L'acte complémentaire duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine a été établi le 19 août 2026.

Les oppositions pourront être faites, dans un délai d'un mois à compter de la date des présentes, et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande de réception ou par acte d'huissier à Maître Franck LESCOUT, notaire à REIMS (51100), 4 cours Jean -Baptiste Langlet.

Pour avis et mention.

Me Franck LESCOUT, notaire.
M2609646



onpm

Office notarial de la Porte de Mars
5 boulevard Désaubeau
51100 REIMS CEDEX
Tél. : 03.26.47.83.36

Mlle Florence
CARLIERAvis de saisine
de légataire universel
délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 18 novembre 2016

Suivant deux testaments olographes en date du 1 octobre 2020 et du 28 mars 2025 ;

Mademoiselle Florence Jeanine CARLIER, en son vivant logisticienne, demeurant à HERMONVILLE (51220), 21 rue de REIMS.

Née à REIMS (51100), le 13 décembre 1972.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à REIMS (51100) (France), le 4 juin 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ces testament ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine BOUQUEMONT, Notaire associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «OFFICE NOTARIAL DE LA PORTE DE MARS», titulaire d'un Office notarial dont le siège est à REIMS (Marne), 5 boulevard Desaubeau, le 8 juillet 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain SHALGIAN, notaire à Cormontreuil (51350), référence CRPCEN : 051095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2609758



Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS APPARTEMENT : 282 bis Avenue de Laon - T4 au 4° - 97.65 m² - lot 6 - Box en sous-sol - DPE : D - 194 000 € - réf : ER.17830.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution). Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA. Renseignements : 07 85 64 76 66. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres* : par mail. Offre et prix soumis à condition de ressources*. Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH M2609676



Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS - APPARTEMENT : 28 BD BARTHOU - T3 au 2° étage - 54.29 m² - lot 75 - DPE : D - 76 500 € - réf : ER.01013.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres* : Par mail. Offre et prix soumis à condition de ressources* Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. M2609703



Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

APPARTEMENT - REIMS : 26 BD BARTHOU - T4 au 3° étage - 66.85 m² - lot 57 - DPE : E - Parking ext - 92 500 € - réf : ER.00995

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07 85 64 76 66
Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale. Remise des offres* : Par mail. Offre et prix soumis à condition de ressources* Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. M2609743

matot-braine.fr

est habilité

à PUBLIER VOS

ANNONCES

quotidiennement

sur la MARNE,

L'AUBE,

LES ARDENNES

et L'AISNE

M^{me} Michelle
CHEVALIERAvis de saisine
de légataire universel
délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547
du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 juin 2010,

Madame Michelle Marie-Paule CHEVALIER, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Alain Pierre Hubert CROISSANDEAU, demeurant à REIMS (51100) 62 rue Georges Boussinesq. Née à REIMS (51100), le 12 décembre 1930. Décédée à REIMS (51100) (FRANCE), le 19 juillet 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine BOUQUEMONT, notaire Associé, membre de la Société d'Exercice libéral à Responsabilité Limitée «OFFICE NOTARIAL DE LA PORTE DE MARS», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à REIMS (Marne), 5 Boulevard Desaubeau, le 31 juillet 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Antoine BOUQUEMONT, notaire à REIMS (Marne), référence CRPCEN : 51050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de REIMS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
M2609754

Ardennes

CONSTITUTION

DE SOCIETE



« ESTRELLA »

Suivant acte reçu par Me Romain SHALGIAN, notaire à CORMONTREUIL, le 24 août 2026, a été constituée la société civile dénommée «ESTRELLA».

Siège social : LA NEUVILLE LES WASIGNY (08270), 20 rue Principale.
Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales d'UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la prise de garanties telles qu'une garantie réelle sur ces mêmes biens et droits immobiliers ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. SEDAN.

Cessions de parts, même entre associés, soumises à l'agrément des associés à l'unanimité.

Gérance : Monsieur Carlos-Manuel HERNANDEZ DIEZ, chauffeur de bus et Madame Carine Flore CHOKOUANI YOAKO, infirmière, demeurant ensemble à LA NEUVILLE LES WASIGNY (08270), 20 rue Principale.

Pour avis :

Maître Romain SHALGIAN
M2609670

KBSH

Par acte SSP du 12/08/2026, il a été constitué une SASU dénommée : KBSH. SIÈGE SOCIAL : 33 rue Dubois Crance - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES. CAPITAL : 1.000 €. OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger : -L'activité d'étanchéité et bardage et plus généralement, la participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique. PRÉSIDENT : M. SERKAN, HACI KOCATURK, 23 rue Marceau - 08000 CHARLEVILLE MÉZIÈRES. ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. CLAUSES D'AGREMENTS : Actions librement cessibles entre associés uniquement. DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de SEDAN. M2609548



CHRISTELLE POTIER
christellepotier51100@gmail.com
06.60.19.80.19

D&C
INVESTISSEMENT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 10/08/2026, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : D&C INVESTISSEMENT
Objet social : L'acquisition, la construction, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tout les moyens directs ou indirects, de tous droits et bien immobiliers en ce compris leur mise à disposition gratuite au profit des associés

Siège social : 69 rue Voltaire, 08000 CHARLEVILLE MEZIERES

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN

Gérance : M. DAPREMONT Manuel
Johan 13 rue Amiral Courbet 94160 SAINT MANDE

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, et conjoint, partenaire pacsé, ascendants ou descendants des associés, même si l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, qu'après agrément, dans les conditions prévues ci-dessous
M2609609

EURL UN MONDE
MINIATURE

Par acte SSP du 12/08/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL UN MONDE MINIATURE

Objet social : L'achat et la vente de matériel de modèles réduits, neufs ou d'occasion, l'achat et la vente de jouets pour enfants ou collectionneurs, l'achat et la vente de matériel

Siège social : 90 RUE DU FORT 08000 LA FRancheville.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. CARTON ARNAUD, demeurant 90 RUE DU FORT 08000 La Francheville

Immatriculation au RCS de Sedan
M2609648

EURL LA P'TITE
RECREE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 21/08/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EURL LA P'TITE RECREE

Objet social : La restauration rapide sur place ou à emporter.L'achat et la vente de boisson en gros. Traiteur pour diverses prestation extérieur.L'organisation et l'animation de soirée public ou privée, en salle ou en extérieur.La location de matériel de restauration ou de buvette.

Siège social : 04 rue du port, 08120 BOGNY SUR MEUSE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN

Gérance : M. CARTON Arnaud 90 rue du fort 08120 BOGNY SUR MEUSE
Carton Arnaud

M2609656

EURL BRD
La Grande
Chaumière

Par acte authentique du 23/08/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL BRD La Grande Chaumière

Objet social : La restauration traditionnelle sur place ou à emporter / en livraison.

L'achat et la vente de boisson en gros.

Traiteur pour diverses prestation extérieur ou salle des fêtes.

L'organisation et l'animation de soirée public ou privée, en salle ou en extérieur.

La location de matériel de restauration ou de buvette.

Siège social : 12 avenue Blanqui 08120 Bogny-sur-Meuse.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. CARTON Arnaud, demeurant 90 rue du fort 08000 La Francheville

Immatriculation au RCS de Sedan

M2609660



**OFFICE NOTARIAL
D'ARCHES
Maître Benjamin
COEURIOT**

36 Cours Briand
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

SCI NOVA

Acte : reçu par Maître Benjamin COEURIOT du 19 août 2026

Dénomination : SCI NOVA

Forme : SOCIETE CIVILE

IMMOBILIERE

Capital Social : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 €)

Siège Social : LA FRancheville (08000) 83 rue de la Marne

Objet Social : L'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration, la gestion par location ou

autrement de tous biens et droits immobiliers. Et plus généralement toutes opérations financière, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet social en respectant le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN

Gérance : Madame Clémence DETHIERE demeurant 9 rue du Séquoia à LA FRancheville (08000)
Cession de parts sociales : libre entre associés.

Pour Avis

Maître Benjamin COEURIOT
M2609668

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes

ARDENNES CONSTRUCTIONS

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°M2609367 sur matot-braine.fr du 10/08/2026.

Il fallait lire : ARDENNES CONSTRUCTIONS Aux terme d'un ASSP en date du 20/08/2026, il a été constitué une SASU Dénomination : ARDENNES CONSTRUCTIONS M2609666

MODIFICATION DE STATUTS


CAP Formalités
Conseils et Solutions

CHRISTELLE POTIER
christellepotier51100@gmail.com
06.60.19.80.19

SCT BOIS ET CIE
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 22 bis rue de la Libération
08300 RETHEL
RCS de SEDAN n°927 819 748

Transfert de siège

Par décision de l'AGE en date du 06/08/2026, il a été décidé à compter du 06/08/2026 de transférer le siège social au 18 Grande rue, 51160 GERMAINE.

Radiation du RCS de SEDAN et immatriculation au RCS de REIMS M2609654


CAP Formalités
Conseils et Solutions

CHRISTELLE POTIER
christellepotier51100@gmail.com
06.60.19.80.19

SCT BOIS ET CIE
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 22 bis rue de la Libération
08300 RETHEL
RCS de SEDAN n°927 819 748

L'AGE du 06/08/2026 a décidé à compter du 04/08/2026 :

- de transférer le siège social au 18 Grande rue 51160 GERMAINE.
- gérant : Louis LEQUEUX

Radiation du RCS SEDAN et immatriculation au RCS REIMS.

- de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, et sans changer de gérant.
- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient ARBO ARTISAN BOIS.
- modifier l'objet social anciennement La propriété, l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières et de tous autres instruments financiers ; la constitution, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de tout élément de patrimoine,

qui devient : la réalisation de tous travaux de charpente en bois, comprenant notamment la fabrication, l'assemblage, la pose, l'entretien, la réparation et la rénovation de charpentes et de structures en bois ;

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de REIMS. M2609655

SAS OFFICE NOTARIAL CHARLEMAGNE
Notaires Associés
10 Place du Dr Gairal
08110 CARIGNAN

SCEA LE MELIER

Aux termes d'un acte reçu par Me Sophie LAUNOIS, notaire associée à CARIGNAN, le 30 juillet 2026, les associés de la SCEA LE MELIER, au capital de 1.043.400,00 € ayant son siège à à LA FRANCHEVILLE (08000), Le Mélier Route d'Evigny, immatriculé au RCS de SEDAN et identifié sous le n° SIREN 897.644.704, ont :

Pris acte de la décision prise par Madame Laure RICAULT, demeurant à LA FRANCHEVILLE (08000), 26 Route de Paris, est maintenue dans ses fonctions de gérant.

Et décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, Monsieur Théo RICAULT demeurant à LA FRANCHEVILLE (08000), 26 Route de Paris à compter du 30 juillet 2026.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention : Gérance : Madame Laure RICAULT, employée de commerce, demeurant à LA FRANCHEVILLE (08000), 26 route de Paris.

Nouvelle mention : Gérance : Madame Laure RICAULT, employée de commerce, demeurant à LA FRANCHEVILLE (08000), 26 route de Paris et Monsieur Théo RICAULT, agriculteur, demeurant à LA FRANCHEVILLE (08000), 26 route de Paris.

Pour avis et mention : Me Sophie LAUNOIS.

M2609701


LOREM AVOCATS

METHALLIA
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 7 RUE BASSE VILLE
08400 MONT ST MARTIN
RCS de SEDAN n°877 496 265

Avis de modification

L'AGO du 01/07/2026 a décidé à compter du 01/07/2026 de nommer en qualité de président GALEA, SARLU au capital de 15 000 €, ayant son siège social 3 RUE DU GENERAL GOURAUD 51600 SOMMEPY TAHURE, immatriculée sous le n°951255736 au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en remplacement de M. GIOT Vianney, président, pour cause de démission.

Modification au RCS de SEDAN. M2609634

POURSUITE D'ACTIVITE


IDEA
Expertise comptable

15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

ARDENNES INCENDIE DC
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 89 rue Jules Guesde
08000 Villers Semeuse
918 686 320 RCS Sedan

Par décisions du 13/03/2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Gérance M2609707

BATI LOGIS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 route de Warnécourt
08000 PRIX LES MEZIERES
483 955 555 RCS SEDAN

Aux termes d'une délibération en date du 13 avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président M2608734

DISSOLUTION DE SOCIETE


Vetea GRIMOD
Ludvine MARCHAND
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL

SCI SOBEL
Société civile
au capital de 200.000 Euros
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL
R.C.S. Sedan 479 783 987

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2024, les associés de la SCI SOBEL ont décidé la dissolution anticipée à compter du 30 juillet 2024 et la nomination de Vetea GRIMOD et Ludvine MARCHAND en qualité de liquidateurs.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents relatifs à la liquidation a été fixé 8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.

Pour avis.

M2609750


Vetea GRIMOD
Ludvine MARCHAND
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL

SCI ISAPHIE
Société civile
au capital de 90.800 Euros
8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL
R.C.S. Sedan 479 783 961

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2024, les associés de la SCI ISAPHIE ont décidé la dissolution anticipée à compter du 30 juillet 2024 et la nomination de Vetea GRIMOD et Ludvine MARCHAND en qualité de liquidateurs.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents relatifs à la liquidation a été fixé 8 avenue Gambetta - 08300 RETHEL.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.

Pour avis.

M2609751


Matot Braine
PETITES AFFICHES

s'occupe de vos annonces dans toute la France

Aube

CONSTITUTION DE SOCIETE

SILHOUETTE 360

Par acte SSP du 20/08/2026, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SILHOUETTE 360

Objet social : La Société a pour objet, en France : - l'exploitation d'un centre spécialisé dans la minceur, l'amincissement, le remodelage de la silhouette, l'esthétique et le bien-être corporel ; - le conseil, l'accompagnement et le suivi personnalisé dans les domaines de la minceur, du bien-être, de l'hygiène de vie et de la valorisation de l'image personnelle, à l'exclusion de tout diagnostic, prescription, traitement médical ou consultation diététique réservée aux professionnels de santé ; - la réalisation de bilans personnalisés à caractère exclusivement esthétique et non médical, ainsi que la conception et le suivi de programmes de motivation et d'accompagnement à la minceur et au bien-être ; - la réalisation de soins esthétiques non médicaux destinés notamment à l'entretien du corps, au raffermissement, au remodelage et à l'amélioration de l'apparence de la silhouette, exclusivement par des personnes professionnellement qualifiées ou sous leur contrôle effectif et permanent ; - la réalisation de prestations d'épilation à visée non thérapeutique par toutes techniques autorisées, notamment par épilation traditionnelle, lumière pulsée intense ou laser, exclusivement par des personnes disposant des qualifications, formations et attestations requises et dans le respect de la réglementation applicable ; - la réalisation de soins esthétiques externes par application localisée de froid, sans effraction cutanée ni destruction cellulaire, exclusivement par des personnes professionnellement qualifiées ou sous leur contrôle effectif et permanent, à l'exclusion de toute cryothérapie à finalité médicale, paramédicale ou thérapeutique ; - la réalisation de toutes prestations connexes ou complémentaires dans les domaines de la beauté, de l'esthétique, de la relaxation, de la remise en forme et du bien-être, sous réserve du respect des qualifications professionnelles et des réglementations applicables ; - l'achat, la vente, la distribution et la commercialisation, en magasin ou à distance, de produits cosmétiques, diététiques, de compléments alimentaires, de vêtements, d'accessoires, d'appareils et de matériels relatifs à la minceur, à la beauté, à la forme et au bien-être, dans le respect de la réglementation applicable et sans allégation médicale ou thérapeutique interdite ; - l'organisation et l'animation d'ateliers, de conférences, d'évènements et de formations non réglementées dans les domaines de la minceur, de la beauté, de l'esthétique et du bien-être ; - la création, l'acquisition, l'exploitation, la prise ou la mise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant directement ou indirectement aux activités précitées ; - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'acquisition de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association ; - et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 5 RUE GUSTAVE EIFFEL 10120 Saint-André-les-Vergers.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M^{me} VERNANCHET MARINE, demeurant 5 TER RUE DU 4 SEPTEMBRE 10190 Estissac

Immatriculation au RCS de Troyes M2609652

CORP'Avocats
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

MVI
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 42, rue Antoine Parmentier
10300 SAINTE SAVINE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 25/08/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MVI

Siège : 42, rue Antoine Parmentier, 10300 STE SAVINE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : La détention et la prise de participations directes ou indirectes, par tous moyens, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tout type, françaises ou étrangères, créées ou à créer, la constitution et le contrôle de filiales, la gestion et la disposition de ses détentions et participations et de tous autres instruments financiers et/ou titres de placement que la Société pourrait détenir ; La fourniture de toutes prestations de service, conseil, assistance à caractère économique, administratif, informatique, comptable et financier et l'accomplissement de fonctions de direction, d'animation, de gestion et de contrôle, auprès de toutes entités dans laquelle la Société détiendra une participation (directement ou indirectement) ; et éventuellement d'autres sociétés qui feraient appel à ses services dans les domaines de l'organisation, de la gestion et du conseil en général ; L'exercice de mandat de dirigeant de la société et notamment de ses filiales ; L'activité de financement au profit de sociétés faisant partie du Groupe de sociétés auquel la Société appartient ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Morgane BILLAT, demeurant 42 rue Antoine Parmentier, 10300 STE SAVINE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

M2609691

SIVARAJAH AND CO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BAR SUR SEINE du 06/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en nom collectif - Dénomination sociale : SIVARAJAH AND CO - Siège social : 141 Rue Grande Rue de la Résistance, 10110 BAR SUR SEINE - Objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de bar, restaurant, presse et Française des Jeux situé à BAR SUR SEINE (10) 141 Rue Grande Rue de la Résistance, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local - La Société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 70 000 euros - Associés en nom : M^{me} Vasuki SIVARAJAH, demeurant 277 Avenue de la Libération 54000 NANCY, M. Vijay SIVARAJAH, demeurant 6 Place Auguste Tinchant 77640 JOUARRE - Gérance : M^{me} Vasuki SIVARAJAH,

demeurant 277 Avenue de la Libération 54000 NANCY et M. Vijay SIVARAJAH, demeurant 6 Place Auguste Tinchant 77640 JOUARRE - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis M2609529



CHEZ JIMMY

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 19 août 2026, à LA VILLENEUVE AU CHENE.

Dénomination : CHEZ JIMMY.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 19, rue de la pierre, 10140 LA VILLENEUVE AU CHENE.

Objet : Bar, café, débit de boissons sous licence, restauration traditionnelle, jeux, loto, presse, timbres, divers, vente de confiserie, PMU.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Cession d'actions et agrément : En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut céder ou transmettre librement ses actions par virement de compte à compte...

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés : Président : Monsieur Jimmy MIREUX 19, rue de la pierre 10140 LA VILLENEUVE AU CHENE.

La société sera immatriculée au RCS TROYES.

Pour avis : Le président M2609643

MODIFICATION DE STATUTS


baillot & ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SCI PINSIM
SCI au capital de 1 600,71 €
Siège social : 2 A Route de Méry
10150 SAINTE MAURE
RCS de TROYES n°404 993 289

Transfert de siège

L'AGE du 01/07/2026 a décidé le transfert du siège social au 1 Bis Rue du Jeu de Paume, 10170 DROUPT ST BASLE à compter du 01/07/2026.

Mention : RCS de TROYES M2607552

SLPLANS
SARL au capital de 500 €
Siège social : 6 rue colonel de bange 10000 Troyes
990 426 090 RCS de Troyes

Le 23/07/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : L'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans tout groupement ou société civile ou commerciale.

Mention au RCS de Troyes M2608870

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube

**PISCICULTURE NATURELLE**

Société civile immobilière
au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 2 ROUTE DE MAILLY
10700 TROUANS
780 336 780 RCS TROYES

Aux termes de l'AGE du 21/07/2026, il a été décidé :

- de transformer la société en société civile immobilière ;
- de remplacer la dénomination PISCICULTURE NATURELLE par LE MOULIN et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de proroger la durée de la société de 99 ans, soit jusqu'au 21/07/2125, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts ;
- de modifier l'objet social, désormais principalement centré sur l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles, et de supprimer l'activité de pisciculture, avec modification corrélatrice de l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au RCS de TROYES.

Pour avis, La Gérance

M2608951



39 Rue Paul Dubois - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

PROTEGO ASSURANCES

SARL AU CAPITAL DE 7 500 €
SIEGE SOCIAL :
34 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
10000 TROYES
801 529 074 RCS TROYES

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 19/08/2026, il a été décidé :

- D'adopter la dénomination «DMT CAPITAL & PATRIMOINE» au lieu et place de «PROTEGO ASSURANCES» et ce à compter du 19/08/2026.

- De modifier l'objet social à compter du 19/08/2026 comme suit : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, créées ou à créer, ainsi que la gestion, l'administration et la cession de ces participations. L'animation, la gestion, le contrôle et la direction de ses filiales et participations, notamment par la fourniture de prestations de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux, informatiques ou de gestion. L'acquisition, la gestion, la valorisation et la cession de tous actifs mobiliers et immobiliers, y compris de tous comptes d'instruments financiers, contrats de capitalisation, valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts de fonds professionnels de capital investissement ou fonds commun de placement (OPCVM, FCPI, OCPI, SCPI etc...), instruments financiers, biens immobiliers et droits y afférents. La gestion de trésorerie, la centralisation de liquidités, l'octroi de prêts et d'avances de trésorerie dans le respect de la réglementation en vigueur. L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

- De transférer le siège social au 2, rue des Epinettes 10280 FONTAINE LES GRES, à compter du 19/08/2026.

Les articles 2, 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de TROYES.

Pour avis

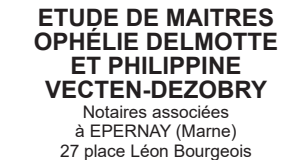
M2609641



Des décisions de l'assemblée générale en date du 1^{er} juillet 2026, il résulte que le siège social a été transféré 13 rue de la Commanderie - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS et que les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modifications au R.C.S. de TROYES.
Pour avis : Le gérant.

M2609667

**GFA DE LA MERUGUET**

Groupement foncier agricole
Siège social :
12 rue Haute
10380 VIAPRES LE PETIT
R.C.S. Troyes 329 424 311

Avis d'augmentation de capital social

Suivant procès-verbal des associés en date du 12 août 2026, il a été effectuée une augmentation de capital social par voie d'apport en numéraire. Il a été créée une (1) part nouvelle. L'ancien capital est de : 488.751,55 €. Le nouveau capital est de : Quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trois Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (488.903,99 €) divisé en 3.207 titres sociaux de cent cinquante-deux Euros et quarante quatre centimes (152,44 €) chacun, numérotés de 1 à 3.207.

Pour avis : Le Notaire.

M2609671



Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 29 juillet 2026 que le capital social a été augmenté de 53.000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante-trois mille cinq cent euros (53.500 euros)

Pour avis : La Gérance

M2609685

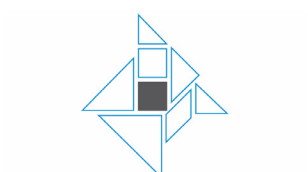
**SOCIETE ANDRE LAURENT**

Société par actions simplifiée
Au capital de 445 200 €
Siège social :
3 rue Nicolas Appert
10500 BLIGNICOURT
712 880 087 RCS TROYES

Le 30/06/2026 l'assemblée générale a nommé M. François LAURENT en qualité de Président à compter du 01/07/2026, en remplacement de M^{me} Agnès LE RUNIGO.

Le 01/07/2026, M^{me} Agnès LE RUNIGO a été nommé en qualité de Directeur Général de la société.

M2609688

**EARL FRANZINO CYRILLE**

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 7.500,00 Euros
Siège social à
BOURGUIGNONS (10110)
12 rue du Saule Fulmet
R.C.S. Troyes 942 380 783

Suivant acte reçu par Maître Virginie LEROY, Notaire à BAR SUR SEINE, le 15 avril 2026, publié au service de la publicité foncière de l'Aube, le 6 mai 2026, volume 2026 P numéro 4420, le capital social a été augmenté afin de le porter à 10.500,00 €.

Modification au R.C.S. de TROYES.
Pour avis.

M2609692

BRETON HYDRO-DEBOUCHAGE

BRETON HYDRO-DEBOUCHAGE SAS Au capital de 10000€ Siège social : 12 Rue du Lotissement du Village 10240 COCLOIS 105805246 RCS TROYES Aux termes d'une décision en date du 10/08/2026, l'AG Extraordinaire a décidé de modifier l'objet de la société qui devient : autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel, débouchage, nettoyage, inspection vidéo des réseaux. Les modifications seront effectuées au RCS de TROYES

M2609442

BRETON HYDRO-DEBOUCHAGE

BRETON HYDRO-DEBOUCHAGE SAS au capital de 10000€ Siège social : 12 rue du Lotissement du Village 10240 COCLOIS 105805246 RCS TROYES Aux termes de l'AGE du 10/08/2026, il a été décidé de - nommer M. BRETON Franck 20 rue de Puttlingen 57690 CREHANGE à la fonction de président en remplacement de M. BRETON Arnold à compter du 01/09/2026 Les modifications seront effectuées au RCS de TROYES

M2609443

POURSUITE D'ACTIVITE

155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

BOISSEAU GEOFFROY PARTICIPATION

SARLU au capital de 6 000 €
Siège social : 1 Bis rue de la Paix
10000 TROYES
RCS de TROYES n°934 077 835

Avis de poursuite d'activité

En date du 01/08/2026, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de TROYES.
M2607302



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SPFPL GEOFFROY BOISSEAU

SPL au capital de 1 000 €
Siège social : 1 rue de la Paix
10000 TROYES
RCS de TROYES n°994 394 351

Avis de poursuite d'activité

En date du 01/08/2026, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de TROYES.
M2607305

DISSOLUTION**DE SOCIETE**

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI RESIDENCE LA CORDELIERE

Société civile immobilière
Au capital de 1 525 €
Siège social :
47 rue Louis Ulbach
10000 TROYES
538 503 533 RCS TROYES

L'AGE du 4 mai 2026, a décidé la dissolution anticipée à compter du même jour, sa mise en liquidation et a nommé comme liquidateur Monsieur Eric PROTTE, demeurant 7 rue Fernand Vigneron -10430 ROSIERES PRES TROYES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il a été mis fin aux fonctions de gérant de OPH TROYES AUBE IMMOBILIER devenu OPH TROYES AUBE HABITAT à compter du même jour.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Guichet unique.
M2609683

LPJ STORE**Dissolution anticipée**

Dénomination : LPJ STORE, Forme : société par actions simplifiée société en liquidation, Capital social : 100 euros, Siège social : 4 TER RUE DES MAISONS BRULEES 10180 SAINT LYE, 999443328 RCS TROYES, Aux termes d'une décision en date du 31/05/2026, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2026. Madame PRESCILIA MARIE, demeurant 4 TER Rue Des Maisons Brûlées 10180 Saint -Lyé a été nommé(e) liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social de la société, adresse où doit être envoyée la correspondance. Modification au RCS de TROYES.
M2608959

**BOIS EVOLUTION**

Société civile en liquidation
au capital de 4 000 euros
Siège social :
CD 20, 10170 MESGRIGNY
Siège de liquidation :
CD 20, 10170 MESGRIGNY
RCS TROYES 492704838

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. William MOULE, demeurant 10 Rue des Vergers 10700 ARCIS SUR AUBE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé CD 20 10170 MESGRIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

M2609720

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE QUENUM**

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 91.469 Euros
Siège social :
23 rue Notre Dame des Prés
10120 ST ANDRE LES VERGERS
Siège de liquidation :
23 rue Notre Dame des Prés
10120 ST ANDRE LES VERGERS
417 993 797 R.C.S. Troyes

Avis de dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30/06/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

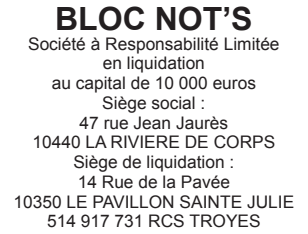
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain QUENUM, demeurant 23 rue Notre Dame des Prés - 10120 ST ANDRÉ LES VERGERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 rue Notre Dame des Prés - 10120 ST ANDRE LES VERGERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2609752



Aux termes d'une décision en date du 30/06/2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M^{me} Asteria GARCIA SAN ROMAN épouse LUCAS, demeurant 14 rue de la Pavée 10350 LE PAVILLON STE JULIE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14 Rue de la Pavée - 10350 LE PAVILLON STE JULIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur

M2609508

SCI LA LOGE AUX CHEVRES

SCI au capital de 150 000 €
Siège social :
26 rue de fort saint Georges
10220 GERAUDOT
RCS de TROYES n°336 971 593

Avis de dissolution

L'assemblée d'associés du 24/08/2026 a approuvé la dissolution Volontaire de la société à compter du 24/08/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CHANTERAUX Michel, demeurant 7 rue pierre varin 51100 REIMS et a fixé le siège de la liquidation chez M. CHANTERAUX Michel, demeurant 26 rue du fort saint Georges, Sci la loge aux chèvres 10220 GERAUDOT.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

M2609679

CLOTURE**DE LIQUIDATION****BOIS EVOLUTION**

Société civile en liquidation
au capital de 4 000 euros
Siège social :
CD 20, 10170 MESGRIGNY
Siège de liquidation :
CD 20, 10170 MESGRIGNY
RCS TROYES 492704838

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2026 au au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. William MOULE, demeurant 10 Rue des Vergers 10700 ARCIS SUR AUBE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur

M2609721

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube

BLOC NOT'S
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social :
47 rue Jean Jaurès
10440 LA RIVIERE DE CORPS
Siège de liquidation :
14 Rue de la Pavée
10350 LE PAVILLON SAINTE JULIE
514 917 731 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 07/08/2026, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M^{me} Astéria GARCIA SAN ROMAN épouse LUCAS, demeurant 14 Rue de la Pavée - 10350 LE PAVILLON SAINTE JULIE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30/06/2026. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis - Le Liquidateur

M2609516

**CROISEY
PEINTURE**
Société à Responsabilité Limitée
unipersonnelle en liquidation
Au capital de 7 700 euros
Siège social : Grande Rue
10700 CHAMPIGNY SUR AUBE
Siège de liquidation : Grande Rue
10700 CHAMPIGNY SUR AUBE
424578607 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2026 au CHAMPIGNY SUR AUBE, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent CROISEY, demeurant Grande Rue, 10700 CHAMPIGNY SUR AUBE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31 mai 2026.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur

M2609713

**Groupe Prieur**
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

**SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE
QUENUM**
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 91.469 euros
Siège social :
23 rue Notre Dame des Près
10120 ST ANDRE LES VERGERS
Siège de liquidation :
23 rue Notre Dame des Près
10120 ST ANDRE LES VERGERS
417 993 797 R.C.S. Troyes

L'assemblée générale réunie le 30 juin 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alain QUENUM, demeurant 23 rue Notre Dame des Près - 10120 ST ANDRÉ LES VERGERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2609753

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

**EPOUX FRISCH-
GAUTHIER**

Monsieur Marc GAUTHIER, gérant de société et Madame Dorothee Brigitte Anne FRISCH, gérante de société, demeurant ensemble à BREVONNES (10220), La Milly, mariés à la mairie de BREVONNES (Aube) le 9 mai 2009 sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage établi par Maître Jean-Pierre PIQUET, alors Notaire à BAR SUR AUBE, le 14 avril 2009, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial afin d'adoindre à leur séparation de biens une société d'acquêts, suivant acte reçu par Me Nicolas BRUNEAU,

Notaire à TROYES, le 25 août 2026.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me Nicolas BRUNEAU, Notaire à TROYES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

M2609712

**TANGRAM
NOTAIRES**

**EPOUX
BOISAUBERT-
DEBEAUPUITS**

Monsieur Robert Léon René BOISAUBERT, retraité et Madame Danièle Françoise DEBEAUPUITS, secrétaire médicale, demeurant ensemble à VILLECHETIF (10410), 41 rue des Pervenches BELLEY, mariés à la Mairie de VILLECHETIF (10410) le 31 mars 1990 sous le régime légal de la communauté de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union ont procédé à un aménagement de régime matrimonial afin d'ajouter une clause de préciput et apporté la résidence principale à la communauté suivant acte reçu par Me Nicolas BRUNEAU, notaire à TROYES, le 26 août 2026. Les oppositions seront reçues en l'Etude de Me Nicolas BRUNEAU, Notaire à TROYES, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

M2609741

Aisne

**CONSTITUTION
DE SOCIETE**

Vallée de Fay

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi le 17 août 2026 à SURFONTAINE, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Vallée de Fay.
SIÈGE SOCIAL : Hameau de Fay le Noyer, 6 chemin des Peupliers - 02240 SURFONTAINE.

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'une activité réputée agricole au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et notamment l'élevage de poulets de chair ;
- Les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
- Les activités de production et, le cas échéant, de commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, et notamment l'activité de production et de vente d'électricité d'origine photovoltaïque, et plus généralement toute production liée aux énergies renouvelables.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 10.000 € intégralement constitué d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Monsieur Nathan PILET, demeurant Hameau de Fay le Noyer, 6 chemin des Peupliers - 02240 SURFONTAINE.

AGRÈMENT DES CESSIONS : Toute cession est libre en cas d'associé unique et agrément quand pluralité d'associés.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de SAINT QUENTIN.

Pour avis : La gérance.

M2609575

**DISSOLUTION
DE SOCIETE**

SINCER GROUP
SASU au capital de 25 000 €
Siège social : 18 Boulevard Léon Blum
02100 SAINT QUENTIN
RCS de SAINT-QUENTIN n°819 186 859

Avis de dissolution

En date du 20/08/2026, l'associé unique a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 20/08/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M^{me} ZHAO Stéphanie, demeurant 247 Bis Boulevard Jean Jaurès, Bâtiment 6 Boite 26 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-QUENTIN.

M2609628

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

**ETUDE DE MAITRES
OPHÉLIE DELMOTTE
ET PHILIPPINE
VECTEN-DEZOBRY**
Notaires associées
à EPERNAY (Marne)
27 place Léon Bourgeois

EPOUX MARTINE

**Insertion changement
partiel de régime
matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Ophélie DELMOTTE, Notaire associée de la société pluriprofessionnelle d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «JURIS ALLIANCE», dont le siège est à MEAUX (77100), 47 boulevard Jean Rose et notamment titulaire d'un Office notarial sis à EPERNAY (51200),

27 place Léon Bourgeois, CRPCEN 51092, le 10 août 2026, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'une clause d'exclusion des biens professionnels du calcul de la créance de participation, entre :

Monsieur Jean Octave MARTINE, agriculteur et Madame Anne-Lise Gratienn Michèle SERT, éducatrice spécialisée, demeurant ensemble à AUBIGNY AUX KAISNES (02590), 18 rue Saint Nicolas.

Monsieur est né à HAM (80400) le 20 avril 1959 ;

Madame est née à CHAUNY (02300) le 6 mars 1966.

Mariés à la Mairie de AUBIGNY AUX KAISNES (02590) le 30 mai 1992 sous le régime de la participation aux acquêts en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Michel LEMOINE, Notaire à SAINT SIMON, le 7 avril 1992.

De nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

M2609665

**POUR PLUS DE
RAPIDITÉ,**

**Optez pour le
règlement
par virement
ou par carte
bancaire.**

03 26 40 21 31

Retrouvez l'intégralité de votre journal

sur **matot-braine.fr**

Une expérience digitale accrue avec votre journal

✓ Informations économiques et juridiques

✓ Contenu web exclusif

✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles

**Matot Braine**
Réseau Légalnet

THÉMATIQUES DU MOMENT

INDUSTRIE

ÉCONOMIE

ÉNERGIE

JUSTICE

JURIDIQUE

NEWSLETTER

ÉDITO

ENTREPRISES

HOMMES ET CHIFFRES

INVITÉS / ENTRETIENS

ANNONCES LÉGALES

Xavier Albertini vice-président du Groupe d'Études-Vignes, vin et œnologie» à l'Assemblée nationale

11 mars 2023 à 07h30

L'évènement «You and me» - Emploi et formation LVMH

3 mars 2023 à 07h30

TotalEnergies acquiert les actifs amont de CEPSA à Abu Dhabi

2 mars 2023 à 07h30

Saison touristique 2022 : 29 millions de touristes ont visité le Grand Est

16 mars 2023 à 07h30

ENTREPRISES

UNE Quand Vynex redevient un fabricant de visserie

Industrie. Depuis décembre, l'usine de Thelonne produit des vis Rocket de grande dimension.

HUMOUR

Nastasia Desanti

HOMMES ET CHIFFRES

UNE Samuel Deglaire, président de la FFB 08 « Il faut s'attendre

AUTOMOBILE

UNE Points publics de recharge : un retard sans fin

LE DESSIN DU JOUR

DESSIN : JACQUES-MICHEL DUPONT

**Matot Braine**
Réseau Légalnet

THÉMATIQUES DU MOMENT

INDUSTRIE

ÉCONOMIE

ÉNERGIE

JUSTICE

JURIDIQUE

NEWSLETTER

ÉDITO

ENTREPRISES

HOMMES ET CHIFFRES

INVITÉS / ENTRETIENS

ANNONCES LÉGALES

Xavier Albertini vice-président du Groupe d'Études-Vignes, vin et œnologie» à l'Assemblée nationale

11 mars 2023 à 07h30

L'évènement «You and me» - Emploi et formation LVMH

3 mars 2023 à 07h30

TotalEnergies acquiert les actifs amont de CEPSA à Abu Dhabi

2 mars 2023 à 07h30

Saison touristique 2022 : 29 millions de touristes ont visité le Grand Est

16 mars 2023 à 07h30

ENTREPRISES

UNE Quand Vynex redevient un fabricant de visserie

Industrie. Depuis décembre, l'usine de Thelonne produit des vis Rocket de grande dimension.

HUMOUR

Nastasia Desanti

HOMMES ET CHIFFRES

UNE Samuel Deglaire, président de la FFB 08 « Il faut s'attendre

AUTOMOBILE

UNE Points publics de recharge : un retard sans fin

LE DESSIN DU JOUR

DESSIN : JACQUES-MICHEL DUPONT

- PETITES AFFICHES MATOT BRAINE -

Retrouvez l'intégralité de votre journal sur matot-braine.fr

Actualités économiques, annonces légales,
ventes aux enchères...



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



matot-braine.fr

Nouveauté. À l'occasion de son 127^e anniversaire, la marque italienne a dévoilé deux SUV aux profils distincts qui partagent leurs technologies avec d'autres marques de la galaxie Stellantis....

Grizzly : Fiat voit double



Les Fiat Grizzly et Grizzly Fastback : un double choix visant deux types de clientèle.

Stellantis ou les joies d'une grande famille où l'on partage tout, ou presque. On ne compte plus les modèles de différentes marques du groupe américano-franco-germano-italien reposant sur des bases technologiques communes. Cette pratique, mise en oeuvre dans la plupart des grands groupes automobiles à travers le monde, ne semble pas avoir d'effets négatifs majeurs sur des acheteurs qui, pour la plupart d'entre eux, ignorent ces emprunts multiples. Cela génère une importante économie d'échelle et contribue à améliorer les marges bénéficiaires des constructeurs à défaut d'avoir des conséquences positives sur les tarifs...

Pour se démarquer, les différentes marques du Groupe Stellantis misent sur un design plus ou moins différencié reprenant les codes esthétiques identitaires propres à cha-

cune, des solutions technologiques plus ou moins sophistiquées, des niveaux d'équipements et de finition variables, susceptibles de permettre des ajustements de prix en fonction des marchés et de leur clientèle traditionnelle. Bref, de la cuisine interne...

Dernier exemple en date, le duo de Fiat Grizzly et Grizzly Fastback, dévoilé par Fiat pour célébrer le 127^e anniversaire du constructeur turinois. Basés sur la plate-forme SmartCar, commune aux petites et moyennes voitures du Groupe, les deux Grizzly sont proches esthétiquement de la récente Grande Panda qui a réussi sa percée commerciale. Les deux SUV partagent la même proue verticale, caractérisée par une calandre agrémentée d'une multitude de barrettes horizontales de LED se confondant presque avec les optiques. Bouclier avant massif avec un sabot de pro-

tection inférieur, capot plat : le côté baroudeur est assumé. De profil, les Grizzly font silhouette commune jusqu'aux portes latérales arrière. Le Grizzly se distingue ensuite par son hayon vertical alors que le Grizzly Fastback justifie son appellation en proposant une poupe très inclinée, se voulant plus dynamique. Un bandeau avec une signature lumineuse proche de celle de la calandre assure une certaine cohérence visuelle. La version Fastback est plus longue de 10cm (4,50 m) tout en restant dans des dimensions contenues. Globalement, les Fiat Grizzly réussissent à avoir une vraie identité.

FAMILIALE, SIMPLE ET ACCESSIBLE

La Grande Panda sert également de référence pour le style de l'aménagement intérieur. Autrement dit, une recherche de fonctionnalité et de

convivialité correspondant à la vocation familiale des deux SUV inédits de Fiat. Côté pratique, le constructeur annonce un volume de coffre de 600 l. Une excellente valeur.

Même plate-forme et mêmes motorisations pour le duo Fiat que d'autres voitures du groupe. Avec la volonté affichée de proposer des modèles accessibles financièrement, un des fondamentaux du constructeur turinois. Cela d'autant plus que les Grizzly ont une vocation mondiale avec une diffusion non seulement en Europe mais aussi en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique. Plusieurs types de motorisations sont au programme en fonction des différents marchés : essence, mild hybrid 48 v et 100 % électriques, jusqu'à 145 ch accouplés à des boîtes manuelles ou automatiques. La version électrique

disposera d'un bloc développant 113 ch (83 kW) associé à une batterie de 54 kW générant une autonomie de l'ordre de 400 km. Rien d'exceptionnel mais il s'agit d'un choix réfléchi du constructeur qui a cherché à mettre sur le marché un duo accessible au plus grand nombre grâce à des tarifs compétitifs. Un point essentiel, rappelé par Olivier François, le patron français de la marque : « *Fiat fait ce qu'elle a toujours su faire de mieux : rendre le transport familial simple, accessible et véritablement abordable de l'Europe au Moyen-Orient et l'Afrique, jusqu'à l'Amérique du Sud.* »

Les SUV Grizzly feront leur première apparition publique début octobre dans le cadre du Mondial de Paris avant d'être commercialisés dans la foulée.

DOMINIQUE MAREE

800 000 voitures non assurées

Près de 6% des sinistres routiers impliquent un véhicule dépourvu d'assurance. Leurs conducteurs ont fait 7 500 victimes dont 177 morts en 2025. Un fléau en hausse.

L'an passé, 268 000 PV ont été dressés pour défaut d'assurance. Un chiffre en forte augmentation : + 233 % depuis la mise en place du Fichier des Véhicules Assurés, créé en 2019. Ce dispositif a facilité les vérifications par la police et la gendarmerie. Au total, environ 800 000 véhicules en circulation ne seraient pas assurés. Un chiffre approximatif.

Le risque encouru en cas de non assurance est une amende de 750 €. Reste à savoir quel est le taux

de recouvrement de ces PV. On peut supposer sans prendre beaucoup de risque qu'il est très faible.

Plus grave, 15 400 conducteurs des véhicules non assurés ont été impliqués dans des accidents corporels ayant entraîné l'intervention du Fonds de Garantie des Assurances obligatoires. Ces accidents ont fait 7 500 victimes dont 177 morts pour un montant d'indemnisation de 132 millions d'euros. Le Fonds de garantie engage des procédures pour tenter de se faire rembourser.

Avec quels résultats concrets ?

En moyenne, 1,3 accidents sur 100 000 est provoqué par un conducteur non assuré. C'est peu dans l'absolu. Mais certains départements sont particulièrement touchés : très loin devant les autres, la Seine Saint-Denis avec un taux multiplié par cinq (6,8), suivie à distance par les Bouches du Rhône (4,3), le Val de Marne (3,3) et le Val d'Oise (3,3) à égalité. Un triste podium qui, curieux hasard, recoupe les chiffres de la délinquance générale.

Le profil des automobilistes n'ayant pas pris la peine de contracter une assurance est sans surprise. Il s'agit en très grande majorité d'hommes (80%) jeunes (la moitié ont moins de 30 ans) dont près de 40% roulaient sans permis de conduire. Près d'un quart d'entre eux circulait sous l'emprise de l'alcool et autant sous celle de stupéfiants. Voire un cocktail des deux. Rien d'étonnant à ce qu'après avoir provoqué un accident, ils prennent la fuite. 236 000 délits de fuite, fléau

en constante progression, ont été constatés l'an dernier.

Autant dire qu'en cas d'accident avec ce genre de délinquant de la route, on se trouve dans une situation difficile. Même avec le soutien matériel de Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires qui, faut-il le rappeler, est financé par un prélèvement sur chaque contrat payé par la totalité des automobilistes assurés.

D.M.

Noémie Brisson. La Directrice du Développement économique de Châlons Agglo revendique une passion communicative pour sa ville natale.

Ambassadrice de Châlons

« J'ai toujours vécu à Châlons et j'y suis vraiment bien. J'y ai mes amis, ma famille, mon réseau, c'est une ville que j'adore. Donc j'aime en parler et en faire la promotion ». Quand elle évoque sa ville natale, Noémie Brisson a l'œil qui pétillie. Intarissable sur ses atouts, la Directrice du Développement économique ne manque pas une occasion de vanter son territoire et elle l'assume. « Je milite aussi beaucoup pour notre image puisqu'on souffre encore de cette image uniquement administrative et militaire. J'en fais presque un combat personnel pour améliorer la perception que les gens peuvent avoir de Châlons. Et ça marche plutôt bien : tous ceux que j'arrive à faire venir repartent convaincus et même des Châlonnais arrivent à voir leur ville autrement ».

Cette passion pour sa ville, Noémie Brisson la tient notamment de sa famille, puisque ses grands parents maternels sont eux aussi liés à Châlons. « Mes grands-parents maternels se sont rencontrés à la brasserie de la Comète, nous sommes de purs produits locaux depuis quelques générations », sourit-elle, en relatant son parcours qui s'inscrit dans la lignée familiale. « J'ai grandi et fait toute ma scolarité dans l'avenue du Général de Gaulle », précise la trentenaire qui, à l'adolescence, se dirigeait vers le métier d'esthéticienne. Mais après une année de CAP passée à Reims, elle change de voie et intègre le BEP vente action marchande au lycée Jean Talon à Châlons. Non pas que sa ville lui manquait déjà mais elle souhaitait surtout trouver un métier plus en accord avec ses appétences. « Ce que j'aimais c'était le contact avec les gens. J'ai adoré mes années de BEP, notamment lors des stages et je me suis révélée ».

Elle enchaîne avec un Bac pro qu'elle obtient avec mention et décide de poursuivre ses études avec un BTS. « J'ai eu l'opportunité d'intégrer l'entreprise Smurfit Kappa à Tours-sur-Marne en alternance en tant qu'assistante commerciale ». Une véritable révélation pour la jeune fille qui peut alors allier le commerce et la découverte de l'industrie, tout en portant de nombreux projets au sein de l'entreprise. « Cela reste une de mes plus belles expériences professionnelles ». Pour ajouter une corde supplémentaire à son arc, elle poursuit ses études dans l'objectif d'acquérir des compétences en Ressources Humaines « pour avoir des bases en droit social et pour pouvoir manager des équipes ensuite ».

Car la jeune femme a de la suite dans les idées. Tenant fermement à son indépendance, elle commence à travailler très tôt en parallèle de ses études. « A 17 ans et 11 mois j'ai signé mon premier contrat de travail, j'étais vendeuse de lingerie à domicile et, à 18 ans et demi, j'ai signé un contrat étudiant chez



Noémie Brisson est directrice du Développement économique de Châlons Agglo depuis septembre 2024.

Flunch où j'ai travaillé toutes les vacances scolaires et tous les week-ends pendant deux ans. La restauration, ça n'est pas facile mais c'est très formateur ».

EXPERTISE DE TERRITOIRE

Après une année de plus en alternance en tant que conseillère en formation chez Opalia, un organisme paritaire de formation professionnelle, elle y est ensuite recrutée. « Ça a été le début de la carrière que je mène actuellement parce que c'est là que j'ai commencé à travailler avec les entreprises, à faire du

rien qui la fait remarquer par le groupe Yschools qui la recrute pour prendre la responsabilité d'un site historique à Saint-Dizier et d'un nouveau site à Reims. « Puis j'ai pris la tête du service commercial basé à Troyes, donc je me suis retrouvée avec trois équipes sur trois sites et 11 collaborateurs permanents ». Un challenge aussi audacieux que formateur, notamment en matière de management.

« Après 13 ans dans la formation, j'ai voulu élargir mon champ de compétences. C'est alors que j'ai eu l'opportunité de rejoindre Marne

de cœur, Noémie Brisson postule et décroche le poste de Directrice du développement économique en septembre 2024. L'occasion pour elle de mettre au service de la collectivité et des entreprises locales, à la fois l'expérience accumulée au cours de plus de 15 ans passés auprès de l'écosystème environnant, mais aussi l'amour de Châlons. « Aujourd'hui, mon rôle, et celui de mon équipe, c'est de faire en sorte que les entreprises qui sont déjà installées chez nous se sentent bien et qu'il y en ait de nouvelles qui viennent s'installer. On met l'accent sur la qualité de vie et sur le cadre propice à l'entrepreneuriat aussi. Ce qui me tient vraiment à cœur c'est de créer une relation de confiance avec les entreprises et que Châlons rayonne. »

LA JCE AU COEUR

Ne perdant pas une occasion de mettre en avant les atouts de son territoire (la situation géographique, le cadre de vie, l'offre foncière et immobilière, la compétitivité...), la Directrice engage chaque jour son service dans le développement de tout un écosystème composé de partenaires à la fois complémentaires et tous engagés vers un même objectif : promouvoir Châlons et son agglomération. « Le volet collectif est hyper important. On anime beaucoup le tissu économique local à travers nos événements, on travaille avec les entreprises sur les sujets d'actualité et, parce qu'on a créé avec elles une grande relation de confiance, aujourd'hui elles ont le réflexe de nous solliciter quand elles ont un projet, une question ou un besoin. Nous sommes des facilitateurs ».

Mais Noémie Brisson n'avait pas attendu de travailler pour le compte de la collectivité pour mettre son énergie au service des autres. En 2011, elle intègre la Jeune chambre économique de Châlons après avoir lu un article sur le bureau régional de la JCE dans... les Petites Affiches Matot Braine. Parrainée par le Christophe Guillemot, ancien président de la JCE châlonnaise, elle se lance dans l'aventure avec une première action destinée à recenser tous les lieux accessibles aux personnes handicapées sur le territoire.

Emballée par l'expérience, elle s'implique de plus en plus jusqu'à devenir présidente de la JCE de Châlons en 2014. « La Jeune chambre a été un vrai révélateur pour moi. Aujourd'hui on l'appelle incubateur de leader citoyen et c'est très juste : je me suis rendue compte que, par l'associatif je pouvais apprendre plein de choses, progresser, développer mon réseau et surtout mener des projets pour ce territoire tout en lui étant utile. Cette notion d'utilité est vraiment importante pour moi parce que c'est aussi ce qui m'anime au quotidien dans mon travail ».

En 2017, elle se met en pause du réseau mais elle est rappelée à la rescousse par les « anciens » cinq ans plus tard, quand la Jeune chambre de Châlons est placée en procédure de radiation, faute d'activité. « Je suis une femme de challenge, alors, j'ai accepté le défi ». Avec succès puisque la JCE locale se porte bien et mène beaucoup de projets. Mieux encore, Noémie Brisson reprend peu à peu des responsabilités jusqu'à devenir la présidente de la Jeune chambre du Grand Est en janvier 2026, pour un an. Une dernière danse dans le réseau JCE où la limite d'âge oblige les quarantenaires à céder leur place aux plus jeunes. Si elle raccrochera dans quelques mois avec le sentiment du devoir accompli, cette grande voyageuse sait déjà qu'elle n'aura pas le temps de s'ennuyer, tant les projets son nombreux sur le territoire. Son territoire. « J'ai cette chance de pouvoir m'impliquer dans le cadre de mon travail et par mon engagement associatif pour Châlons dont je suis vraiment uneoureuse ».

BENJAMIN BUSSON

29 septembre 1986
Naissance à Châlons-sur-Marne.

2003
Vendeuse de lingerie à domicile à 17 ans et 11 mois.

2007-2009
Alternance chez Smurfit Kappa à Tours-sur-Marne.

2011
Premiers pas à la Jeune Chambre Economique.

2024
Directrice du Développement Economique de Châlons Agglo.

1er janvier 2026
Elue Présidente de la JCE Grand Est.

« Mon rôle et celui de mon équipe, c'est de faire en sorte que les entreprises qui sont déjà installées chez nous se sentent bien et qu'il y en ait de nouvelles qui viennent s'installer. »

conseil auprès d'elles, à comprendre leurs mécanismes et aussi à rencontrer tout l'écosystème que je côtoie encore aujourd'hui »

Quatre ans et un bébé plus tard, Noémie Brisson est recrutée par l'organisme concurrent, l'Agefos PME, où elle devient une experte en formation professionnelle. « Il s'agissait d'accompagner les entreprises, d'aller chercher les projets de développement des compétences et de mettre en face les solutions financières adéquates ». Une expé-

Développement, l'agence de développement économique départementale, qui avait été créé un an auparavant ». Responsable des secteurs de Reims et d'Epernay, elle passe alors trois ans à sillonner le territoire pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement, avant d'apprendre que l'agglomération châlonnaise cherchait un responsable du Développement économique. Y voyant une opportunité en or de pouvoir œuvrer enfin pour son territoire